



Adolphe Imbert

Frédéric Bastiat
et le socialisme de son temps

Institut Coppet

Frédéric Bastiat
et le socialisme de son temps

(1913)

Adolphe IMBERT



INSTITUT
COPPET

Paris, août 2014

Institut Coppet

www.institutcoppet.org

PRÉFACE

C'est avec responsabilité et honneur que l'Institut Coppet s'est chargé d'assurer la réédition de l'étude qui va suivre, et qui porte sur l'opposition entre l'économiste Frédéric Bastiat, leader des libéraux en France, et les différentes écoles socialistes de son époque, de Fourier à Proudhon en passant par Louis Blanc.

Le socialisme avait reçu en France le plus vigoureux développement. Déjà anticipé par de nombreux auteurs du XVIIIème siècle, comme Rousseau, Mably, ou Morelly, cette théorie trouvait dans la société industrielle une cible facile. La richesse matérielle se diffusait à un nombre toujours croissant d'hommes et de femmes, à la manière de la marée qui, en parvenant dans les ports, soulève tous les bateaux. Des remous, néanmoins, ne pouvaient être évités, et c'est en les pointant du doigt, en les dénonçant, que se développa la pensée socialiste et communiste.

En 1848, ce développement était arrivé à maturité, et ce fut un évènement vraiment historique que ce combat ouvert et total entre le libéralisme et le socialisme naissant. Les deux camps se trouvèrent des leaders. Multiples chez les socialistes, en raison des nombreuses querelles entre les différentes tendances, les leaders étaient d'un nombre plus réduit chez les libéraux, et, à la lecture des écrits de l'époque, on s'aperçoit aisément

que l'un d'eux fut projeté, malgré sa réserve naturelle, sur le devant de la scène : ce fut Frédéric Bastiat.

Présentant, à travers la personnalité de Frédéric Bastiat, l'opposition intellectuelle formidable entre libéraux et socialistes, dans cette période si révolutionnaire et si féconde que fut la moitié du XIX^{ème} siècle en France, le livre d'Adolphe Imbert est une œuvre rare et utile. Utile, peut-être d'abord, parce qu'il met en rapport l'un avec l'autre, et l'un contre l'autre, les deux philosophies politiques qui n'ont jamais cessé de s'affronter, sans toujours s'être bien comprises : le libéralisme ou individualisme d'un côté, le socialisme ou collectivisme de l'autre.

Un livre rare, aussi, parce que Bastiat ne jouit plus, dans son propre pays, d'une quelconque renommée, malgré la gloire si palpable qui fut la sienne à son époque, et celle dont il jouit encore aujourd'hui aux États-Unis.

Adolphe Imbert, au surplus, a le mérite de ne pas avoir de parti pris *a priori* pour l'un ou l'autre des deux camps. S'il s'intéresse à Frédéric Bastiat, c'est que, selon lui, « l'individualisme économique n'eut pas de champion plus résolu que Bastiat ». Et en effet, la vie de Frédéric Bastiat fut toute consacrée à combattre, par la théorie, les thèses socialistes en vogue à son époque. Un passage d'une lettre qu'il écrivit à son ami d'enfance, Félix Coudroy, illustre bien cet engagement continu et sans cesse renouvelé :

« À la doctrine de Louis Blanc, j'ai opposé mon écrit *Individualisme et fraternité*. La propriété est atta-

quée, je fais la brochure *Propriété et Loi* ; on se rejette sur la rente des terres, je fais les cinq articles des Débats *Propriété et spoliation*. La source pratique du communisme se montre, je fais la brochure *Protectionnisme et communisme*. Proudhon et ses adhérents prêchent la gratuité du crédit, doctrine qui gagne comme un incendie, je fais la brochure *Capital et Rente*. »¹

Une telle application à soutenir la cause du libéralisme, à une période où il fut peut-être le plus sévèrement, le plus radicalement attaqué, suffit pour rendre évident le choix de Frédéric Bastiat comme représentant du mouvement libéral de cette époque.

Cependant, le lecteur contemporain aurait peut-être préféré une étude sur Frédéric Bastiat et *le socialisme de notre temps*, mais d'une part il est aisé de trouver dans le socialisme de son époque les racines des développements plus récents, du maoïsme à la social-démocratie ; de l'autre, les fondements intellectuels du socialisme, quel que soit sa forme, sont les mêmes, et l'étude seule du principe de l'anti-individualisme, de l'antilibéralisme, s'avère plus vivifiante, plus passionnante aussi, que l'exposé des énièmes avatars du socialisme, qui paraissent d'ailleurs destinés, comme les autres, à périr.

Benoît Malbranche
Institut Coppet

¹ *Œuvres de F. Bastiat*. Tome I. Correspondance, Mélanges, 1854, Paris

Frédéric Bastiat
et le socialisme de son temps

INTRODUCTION

Le sujet choisi pour cette étude est : *Bastiat et le socialisme de son temps*. Notre but est de mettre en lumière l'opposition qui existe entre l'individualisme de la première moitié du XIX^{ème} siècle et le socialisme de cette même époque.

Nul plus que Bastiat ne fut représentatif de la théorie libérale de son temps, et nul mieux que lui n'était qualifié pour lutter contre les hommes nouveaux qui, au nom de la masse et pour elle, dressèrent un réquisitoire sévère contre un ordre de choses qu'ils considéraient comme injuste et désastreux.

Cette étude, ainsi circonscrite, semble garder un intérêt presque actuel et n'est peut-être pas d'une simple utilité historique. Il n'est pas téméraire, en effet, d'affirmer que la plupart des idées de Bastiat ont gardé une grande force, et que les doctrines de ses adversaires ne sont pas tellement désuètes et abandonnées que leurs continuateurs veulent bien le dire, ou tout au moins, voulaient bien le dire, il y a à peine quelques années.

En ce qui concerne la première de ces propositions, à savoir que l'école libérale moderne a conservé les bases primordiales, mise à part la théorie du produit net des Physiocrates, qu'ont posées les économistes du XVIII^{ème} siècle et ceux qui les ont suivis, elle ne peut pas être sérieusement discutée. Nous n'insisterons pas sur ce point d'autant que,

au cours des développements qui vont suivre et de l'opposition des idées de Bastiat, nous pourrions saluer au passage les théories fondamentales encore en honneur de nos jours.

La seconde affirmation mérite d'être serrée d'un peu plus près, car à l'inverse de la précédente, elle a été niée avec ardeur par ceux-là même que l'on pouvait raisonnablement considérer comme les continuateurs et les disciples des socialistes du XIX^{ème} siècle. Nous voudrions essayer de faire ressortir ici la ressemblance certaine qu'il y a entre la doctrine moderne et celle professée par les Saint-Simon, les Fourier et les Proudhon.

Il est évident en effet que les socialistes, disciples de Marx et de Engels, ont pris volontiers une attitude voisine du dédain pour les hommes qui, au lendemain de la Révolution, agitèrent le drapeau des revendications au nom de ceux qui ne possèdent pas contre ceux qui possèdent. Le caractère prétendu scientifique de leurs théories répugnait à l'admiration envers les « constructeurs de royaume dans la lune » et la société future des socialistes modernes était à leur avis, et bien qu'ils n'en aient qu'imparfaitement donné le plan, ni eux, ni leurs successeurs, autrement réelle et d'une réalisation autrement pratique que l'Utopie de Morus ou l'Icarie de Cabet.

Depuis, toutes les écoles, et elles sont nombreuses, ont affirmé avec complaisance que les mouvements qu'elles créent conduisent à un but précis de réalisation, que leurs programmes ne sont pas des idéologies constructives plus ou moins mystérieuses, et, comme l'affirme avec beaucoup d'éloquence M. Jaurès, que « nous sommes dans la période où le socialisme procède méthodiquement à l'organisation

totale de la classe ouvrière », la seule qui lui paraît digne d'intérêt.

C'est ainsi que, parlant des devanciers des années troubles où la masse sentit passer le frisson de la révolte, lorsque les voix ardentes versaient la haine en faisant miroiter « la sublime espérance », le même orateur s'étend volontiers sur la division qui régnait parmi les croyants de l'idéal nouveau, sur l'imprécision mystique de la doctrine et des systèmes, pour les comparer à la belle ordonnance raisonnée du mouvement actuel.

« Il y a encore indécision et confusion dans les doctrines socialistes en 1848. Le communisme de Cabet, le mutualisme de Proudhon, l'étatisme de Louis Blanc se heurtent désespérément, et le monde de la pensée où doit prendre forme la force ouvrière est inconsistant et inachevé ; les théoriciens se disputent le métal en fusion qui sort de la fournaise et, pendant qu'ils se querellent, la réaction conduite par l'homme de Décembre brise tous les moules ébauchés et refroidit le métal. »¹

Ces paroles ne seraient-elles pas, malgré M. Jaurès et sous la réserve, bien entendu, des perfectionnements que les années et le progrès apportent dans toutes les théories, la peinture assez exacte de l'état moderne du socialisme, et ne pourrait-on pas, en changeant quelques noms, les adapter presque parfaitement à un stade beaucoup plus récent de la doctrine ?

N'y a-t-il pas imprécision et confusion actuellement, comme en 1848 ; ne sont-ce pas au fond les mêmes rêve-

¹ *Le Peuple*, 15 décembre 1899

ries, généreuses sans doute, mais quand même flottantes, vagues ; et y a-t-il unité de théories ?

Nous le croyons, et nous ne pensons pas qu'on puisse sérieusement le contester. La division, comme autrefois, règne au sein de la « famille » qui prêche l'avenir meilleur ; les méthodes sont aussi diverses que les écoles et, fait important, les conclusions diffèrent bien peu de celles des devanciers.

En s'en tenant aux principes, en reconnaissant toutefois qu'il y a eu un très grand changement en ce qui concerne la méthode d'action, il faut bien admettre que l'aboutissement est le même aujourd'hui qu'autrefois. Comme l'a si bien indiqué M. Yves Guyot, ce que l'on appelle le vrai socialisme, c'est-à-dire au fond le socialisme allemand dont Marx et Engels ont donné la formule, affiche envers le socialisme français un mépris d'autant plus injuste que ses postulats sont sensiblement les mêmes et ses aspirations à peu près identiques.

Ses représentants les plus autorisés disent à l'envie :

« Platon, Campanella, Thomas More, Morelly, Owen, Saint-Simon, Fourier, Cabet, Considérant, Louis Blanc ... Que nous parlez-vous de tous ces socialistes, utopistes, rêveurs, littérateurs plus ou moins illuminés en dehors de toute réalité ? Ni Owen, ni Pierre Leroux n'étaient dignes d'inventer le mot socialisme. Quant à Proudhon, qui répondait : « Est socialiste tout homme qui s'occupe de réformes sociales », il prouvait qu'il appartenait, malgré ses prétentions, à ces socialistes de clubs, de salons et de sacristie, qui faisaient du socialisme élégiaque, déclamatoire et sentimental aux environs de 1848. »

« “Ce n’était qu’un petit bourgeois” comme l’a dit Karl Marx. Il n’y a qu’un vrai socialisme, c’est le socialisme allemand. Marx et Engels en ont donné la formule dans le manifeste communiste de 1847. »

« Ils ont pris ce titre parce que le mot socialisme était trop discrédité en ce moment, mais ils l’ont repris depuis, car la conclusion de tout socialisme est le communisme. Le mot collectivisme, dit Paul Lafargue, n’a été inventé que pour ménager les susceptibilités de quelques timorés. Il est synonyme du mot communisme. Tout programme socialiste, aussi bien celui de Saint-Mandé donné en 1896 par M. Millerand, portant que le collectivisme est la sécrétion du régime capitaliste, que celui du Congrès du Havre de 1880, rédigé par Marx et présenté par Jules Guesde, conclut à *l’expropriation politique et économique de la classe capitaliste et au retour à la collectivité de tous les moyens de production.* »

« Mais cette conclusion *est-elle donc si différente de celle de ces précurseurs* traités avec tant de mépris ? »²

L’épithète de petit bourgeois dont Marx a voulu stigmatiser Proudhon ne peut-elle être appliquée à quelques-uns des champions modernes, et est-il vraiment sûr que le caractère élégiaque, sentimental, voire même déclamatoire, ne soit pas celui qui donne le plus de force d’action sur la foule, et auquel tiennent le plus volontiers les successeurs un peu oublieux des rêveurs de 1848 ?

Le mot de Victor Considérant : « le socialisme est une chose indéterminée » paraît être resté d’une exactitude au moins approximative, et l’on peut dire que, pour avoir eu le

² Y. Guyot, *La Comédie Socialiste*, préface.

tort de se diviser sur les méthodes, et bien plus parce que le but final était dans les étoiles, le socialisme qui, avec Considérant, était déjà dans l'air, est resté dans l'air, un peu comme ces chimères que chacun poursuit, sans être sûr de les atteindre, et sans peut-être désirer beaucoup les atteindre.

En tous cas, nous ne voyons pas bien la différence entre le stade moderne et le stade ancien, et il semble bien que sous les formules diverses, réserves faites sur les moyens d'action choisis, le socialisme actuel consiste toujours dans :

« L'opposition au principe de propriété du principe d'association. »

Mais n'est-ce pas là la définition de Proudhon ?

De même, ne trouvons-nous pas dans le programme du Congrès du Havre de 1880, un article 6 et un article 7 dans la Partie économique, qui révèlent le même souci de mettre à la charge de la société l'instruction scientifique et professionnelle des enfants, ainsi que l'entretien des vieillards et des invalides, et n'avons-nous pas constaté que ces mêmes rêves généreux ont été caressés complaisamment par les idéologues français que Frédéric Bastiat a combattus ?

Ainsi donc, il n'est pas absurde de soutenir que le socialisme moderne n'a peut-être pas ces bases rigides, scientifiques, qu'il revendique, et qu'on y retrouve assez aisément cette idéologie déclamatoire d'un si puissant effet sur la foule, où les mots de transformation sociale, conforme aux aspirations d'un cœur généreux, éblouissent sans trop convaincre, parce qu'il leur manque un sens et une possibilité de traduction en réalité.

Ceux d'aujourd'hui reprennent les rêveries de ceux d'autrefois ; si nous osions risquer une irrévérence, nous dirions qu'ils remettent en circulation les « vieux rossignols » tant décriés, ils les font chanter devant la foule qui, aujourd'hui comme jadis, est plus satisfaite d'espoir que de précision scientifique, et dans la société de demain, le travail sera attrayant comme dans le phalanstère du bonhomme Fourier, tandis que l'on poursuit encore volontiers la chimère tant poursuivie jadis d'étendre la production à l'infini.

C'est pour toutes ces raisons qu'une étude sur Frédéric Bastiat et le socialisme de son temps est intéressante tant au point de vue actuel qu'au point de vue historique.

Nous ne saurions mieux résumer ce qui précède qu'en citant l'opinion de M. Georges de Nouvion, prise dans la préface de son livre sur l'individualiste qui nous occupe.³

« Les luttes auxquelles l'auteur des *Harmonies* a pris parti sont celles dont nous sommes aujourd'hui les spectateurs et les acteurs, parce que, en face du protectionnisme et du socialisme menaçants, il importe de relever le drapeau du libéralisme et d'opposer une énergique résistance à des courants dangereux. »

C'est ainsi qu'il écrit encore :

³ *Frédéric Bastiat, sa vie, ses œuvres, ses doctrines*, par G. de Nouvion. Guillaumin, 1905.

« Le passé qu'évoque Bastiat se distingue à peine de l'heure présente. »⁴

Cette phrase pourrait être la conclusion de ce chapitre, où nous avons voulu montrer qu'il y avait ressemblance de doctrine et ressemblance de situation, et qu'un peu de dédain ne suffisait pas à reléguer Cabet, Fourier ou Louis Blanc au rang de prêtres démodés d'une religion trop primitive.

Et d'ailleurs, convient-il de s'étonner outre mesure d'une ressemblance de doctrines ? Non, car cette ressemblance est presque obligatoire.

« Le socialisme est à travers les âges la protestation toujours semblable contre une organisation économique au fond toujours semblable. Ce n'est pas à dire que cette organisation n'a pas évolué, mais elle a évolué sur des bases qui sont restées immuables pour peu que l'on considère les choses de haut. »

« En définitive, il faut ramener tous les maux contre lesquels le socialisme s'élève à l'institution de la propriété privée, forme concrète de l'individualisme économique. Sans doute, la propriété privée n'est pas restée la même depuis le XVI^{ème} siècle, mais elle n'a jamais cessé d'être la base essentielle de l'organisation économique et sociale. Si donc, à toute époque, on relève le socialisme comme une protestation contre l'ordre économique de l'époque, c'est tout simplement parce qu'à toutes les époques, la propriété est la base de l'organisation économique. »

⁴ *Ibid.*

« Le socialisme actuel s'attaque à la propriété actuelle comme le socialisme du XVIème ou du XVIIIème siècle s'attaquait à la propriété du XVIème ou du XVIIIème siècle. »

« Le socialisme de chaque période s'attaque à la propriété de l'époque correspondante. »⁵

N'est-ce pas la conclusion naturelle de ce qui précède ? Beaucoup d'esprits avertis ont noté l'air de famille à travers les siècles des doctrines sous leurs divers noms. Il faut convenir en outre que, comme l'a dit M. de Nouvion, on voit remettre en honneur des théories qui se rapprochent fort de celles des utopistes de 1848, on voit l'État étendre ses interventions sans arriver encore à satisfaire ceux qui poursuivent « l'unité par la tyrannie et dans la servitude ».

Ces deux mots sont symboliques. En face de la tyrannie plus ou moins largement étendue, tyrannie qui va découler de l'intervention d'un groupe qui dirigera et régentera la vie économique, Bastiat, aujourd'hui comme il y a soixante-dix ans, opposerait la liberté, et c'est à peine s'il aurait besoin de moderniser ses arguments sur la légitimité de la propriété individuelle pour répondre à ceux qui en poursuivent la suppression intégrale.

⁵ M. Deschamps, à son cours

PREMIÈRE PARTIE

LE SOCIALISME DANS LA PREMIÈRE PARTIE DU XIX^E SIECLE

On va d'abord rechercher les caractères communs à toutes ces doctrines socialistes de cette époque, grouper les théories économiques qui leur sont communes, et, parmi ces théories, celles qui ont plus spécialement fourni au champion de l'individualisme l'occasion de ces luttes et de ces polémiques qui, à un certain moment, ont profondément intéressé l'opinion en France et à l'étranger.

Nous allons rapidement passer en revue les différents auteurs, souligner successivement leurs principes fondamentaux, et les réunir en un chapitre final qui condensera ainsi la doctrine.

Nous ne nous occuperons pas des hommes de la Révolution. Quels que soient les germes de socialisme que quelques uns portaient en eux, l'œuvre accomplie ne paraît pas en avoir été fortement imprégnée. Il est certain que Robespierre, si dédaigneux dans sa défense de la propriété, que Lepelletier, de Saint-Fargeau, Condorcet, avaient des conceptions personnelles plus ou moins mitigées de socialisme, mais la Déclaration n'a consacré que l'égalité devant la loi, et elle a établi le droit de propriété comme un des droits imprescriptibles et sacrés de l'humanité.

Nous laisserons de côté Babeuf et ses disciples ; les Égaux furent peut-être plus des agitateurs politiques que des

économistes et nous mettrons le point de départ de la première partie de cette étude à l'école saint-simonienne.

Qu'il nous soit permis, avant d'aborder pleinement le sujet, d'ouvrir une courte parenthèse, afin de caractériser en quelques lignes l'état des esprits à la conquête desquels Saint-Simon et à sa suite Fourier, Considérant, Pecqueur, Cabet, Louis Blanc et Proudhon vont partir.

Le mouvement révolutionnaire avait profondément secoué l'édifice social. La tourmente qui avait emporté les privilèges, en détruisant un trône, avait laissé des traces durables, et le césarisme vainqueur n'avait pas détruit le rêve persistant d'un état meilleur. L'élite n'était peut-être pas sensiblement différente, quoique plus audacieuse dans ses aspirations, mais la foule, la masse, bien plus qu'avant 1789, avait le sentiment de ce qu'elles attendaient, de ce qu'elles désiraient.

Les Rousseau et les Morelly avaient des continuateurs, mais les attaques de ceux-ci étaient plus coordonnées, présentaient plus d'ensemble et surtout avaient plus de poids sur l'opinion. Dans les écrits antérieurs à la Révolution, si l'on trouve des critiques contre l'ordre social, politique ou économique, elles n'ont guère de consistance, et il semble que les bases de la société sont épargnées par les publicistes d'alors, sauf peut-être Morelly.

Au contraire, dans la période qui va nous occuper, c'est à ces bases que l'on va s'attaquer : la propriété, non discutée jadis et consacrée si fortement par la Révolution, va être violemment critiquée dans son principe ; la question si dangereuse des inégalités va être mise en jeu avec beaucoup de fougue et de passion, et les déclamations généreuses et hu-

manitaires vont trouver dans la masse un écho formidable et inattendu.

Cette masse, qui est le nombre, va, à l'appel des novateurs, prendre conscience d'elle-même ; les flatteries qu'on va lui prodiguer les mettront à la dévotion du nouveau culte et elle va admirablement se persuader que, selon la phrase de Condorcet reprise par Saint-Simon, « les institutions doivent tendre à l'amélioration physique, intellectuelle et morale de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. »

Ainsi donc, c'est dans les cerveaux qui s'éveillent et commencent à se demander pourquoi on a lutté, que Babeuf a jeté le premier cri de l'idéal nouveau ; il a proclamé qu'il y a oppression quand l'un s'épuise par le travail et manque de tout, tandis que l'autre nage dans l'abondance sans rien faire ; il a dit que « nul n'a pu sans crime s'appropriier exclusivement les biens de la terre ou de l'industrie » et sa mort tragique a donné le baptême du sang et l'auréole du martyr à sa doctrine de l'humanité.

La semence va germer, et Bastiat n'aura pas trop de toute son énergie pour contrebalancer l'influence des apôtres qui, après Babeuf, ont tenté de dresser les revendications éparses en doctrines à aspect homogène, à apparence économique.

Ce sont ces apôtres que nous allons tout d'abord étudier dans leurs théories.

I.

A. — Saint-Simon et le saint-simonisme. — La propriété, le gouvernement, le crédit et l'organisation du travail. — Le principe d'égalité et le principe d'autorité.

L'œuvre qui fit de l'orgueilleux grand seigneur, un apôtre étalant assez volontiers son martyre en public, est complexe en raison surtout des prolongements qu'elle a eus et de l'influence qu'elle a exercée. Il ne faut séparer en aucun cas celle du maître de celle des disciples, et c'est ainsi qu'elle rayonne sur un certain nombre d'années, dont beaucoup sont postérieures à la mort du fondateur de l'école. Pour Saint-Simon et ses disciples, un fait est évident : la mauvaise organisation de l'état social, une dispersion dangereuse des éléments qui font une société, la désunion, l'antagonisme de ces divers éléments.

Comme l'a clairement démontré M. Ferraz dans son livre *Études sur la Philosophie, le Socialisme, le Naturalisme et le Positivisme*, ils font la distinction entre « l'époque organique où tous les éléments sociaux concourent avec régularité et ensemble au même but, et l'époque critique, où chacune des parties du corps social prétend avoir sa vie propre et indépendante, si bien qu'il y a dans la société autant de buts particuliers qu'il y a d'individus qui la composent. »⁶

⁶ M. Ferraz, *Études sur la Philosophie, le Socialisme, le Naturalisme, et le Positivisme*, Paris, 1877

Nous trouvons pour la première fois l'apparition de cette méthode chère à tous les socialistes, et qui serait presque suffisante à les caractériser. Tous, nous le verrons, partent de ce point de vue fondamental : la société actuelle est mal faite, nous sommes dans la période critique et il y a antagonisme féroce entre les éléments sociaux.

Cette constatation une fois faite, la marche à suivre est d'une clarté éblouissante. Tout va mal et il faut tout réformer, et cela de fond en comble. N'essayons pas de guérir, d'adapter, ce serait parfaitement inutile ; il faut détruire et nous reconstruirons sur des bases neuves, sans qu'il subsiste rien de l'édifice écroulé. Quelques-uns sans doute n'iront pas tout à fait aussi loin ; la seule mutilation leur paraîtra suffisante, mais l'esprit de tous est le même : « étant admis que l'organisation sociale est mauvaise, il faut par la force ou tout au moins par voie autoritaire, la réformer. »

Pour les saint-simoniens le mal est complexe. D'abord, l'industrie n'est pas suffisamment reliée à la science ; il n'y a pas entre celle-ci et celle-là une déduction suffisamment rigoureuse ; tout laisse à désirer, la production autant que la consommation ; elles ne sont pas dans un rapport parfait pas plus d'ailleurs que la production et la science. Ce mal qui a des racines lointaines, puisqu'il est le résultat de toute une série de luttes séculaires qu'a traversées l'humanité, et auxquelles elle ne pouvait pas se soustraire, il est tout entier condensé maintenant dans l'application des formules des économistes.

Et c'est alors la critique vigoureuse des théories que nous verrons défendre par Bastiat. Le « Laissez Faire » est sérieusement attaqué, la concurrence, avec l'armée de maux qu'elle traîne à sa suite, la perturbation grave des crises, la

haine fratricide, tous les principes en honneur sont pris à partie avec force et c'est la démolition de tout ce qui est consacré.

S'inquiètent-ils dans tout cela des lois naturelles ? Pas le moins du monde, et le chef de l'École, dans son enthousiasme d'apôtre qui a trouvé une religion et une foi nouvelles, l'industrialisme, va froidement les nier, n'en adoptant qu'une, que le monde physique a déjà en propre : la loi de la pesanteur. Ainsi donc, une seule loi naturelle, un état dont souffre le corps social et qu'il faut changer... C'est alors que le mysticisme apparaît, ce mysticisme dont tous les socialistes sont plus ou moins imprégnés, et qui, dans son apparence de réalité vague, rêveuse, flottante, contient pourtant une négation, celle de l'intérêt personnel, celle de l'égoïsme, mobile premier observé par les économistes de l'école classique.

À cette force qui fait agir tous les hommes et qu'ils puisent dans l'amour d'eux-mêmes, le plus naturel de tous les amours, ils substituent l'altruisme, le dévouement, la force qu'ils puisent dans l'amour des autres. Quand une société, après avoir beaucoup détruit, veut reconstruire, il lui faut une foi religieuse, car seul l'amour est créateur. La réalité, en somme, les inquiète bien peu ; on a observé le monde avant eux, on a découvert dans les actes humains un principe universel, dont la force agissante est très grande, que leur importe ! L'homme qu'ils créent est bon ; ils le créent tel et la raison est suffisante : nous sommes en plein dans le socialisme sentimental, c'est le nouveau christianisme, et la religion est tout amour et dévouement.

Il était nécessaire, avant d'entrer dans l'étude de la partie économique de la doctrine, de la caractériser un peu par son aspect mystique, humanitaire, car par là, on se prépare à mieux saisir l'opposition entre le rêve et la réalité, entre les constatations que les utopistes trouvent en eux-mêmes et celles qu'un Bastiat trouve dans les faits. Abordons maintenant l'examen de leurs conceptions purement économiques et voyons un peu quelles sont leurs idées sur la propriété, le crédit, le travail, le gouvernement et la liberté. Ce sont en effet les points principaux sur lesquels les saint-simoniens et leurs successeurs dans l'utopie ont plus particulièrement insisté, et c'est par rapport à ces points spéciaux de leurs doctrines que nous étudierons ensuite les idées et l'action de Bastiat.

À ce mal qu'ils ont découvert, et qui doit cesser par la sympathie progressivement croissante de l'homme pour l'homme, il existe naturellement des causes. La plus importante, celle qui va être la plus souvent citée et la plus violemment attaquée dans toute la période qui nous occupe, *c'est la propriété individuelle*. Elle est, au fond, car toutes les autres se ramènent à elle, la cause des causes, celle qui a amené l'exploitation de l'homme par l'homme, l'antagonisme qui n'a fait que croître au cours des siècles de possession particulière au sein des races humaines, celle dont la suppression amènera la croissance progressive et constante de l'esprit d'association qui doit conduire à la société future. Quelle injustice et quel danger social elle engendre ! Dans certaines familles, on naît propriétaire, dans d'autres on naît prolétaire ; il y a là un vice de répartition intolérable et dont les répercussions sont terriblement dangereuses pour le corps social tout entier.

La conséquence de ces affirmations est facile à entrevoir. Saint-Simon ira-t-il jusqu'au bout et atteindra-t-il le rêve communiste ? Ceci n'a qu'une importance secondaire devant le fait nouveau, inconnu jusqu'à lui : on s'attaque au dogme constitutionnel, inviolable et sacré.

« Il n'y a pas de changement dans l'ordre social sans un changement de la propriété. »

« Il est évident que, dans tout pays, la loi fondamentale est celle qui établit les propriétés et les dispositions pour les faire respecter, mais de ce que cette loi est fondamentale, il ne résulte pas qu'elle ne puisse être modifiée. »⁷

La méthode est au moins ingénieuse ; les saint-simoniens ont appuyé volontiers sur cette idée que, en somme, la propriété n'est dans nos civilisations un droit fondamental que parce que les hommes lui ont donné ce caractère. N'a-t-elle pas évolué, cette propriété considérée comme immuable ? N'y a-t-il pas des choses qui, jadis susceptibles d'appropriation ne le sont plus aujourd'hui ? Oui, et l'esclavage aboli en fournit un exemple.

Alors, si elle a évolué, une évolution de plus n'est donc pas impossible. Est-ce bien une évolution, car ils ne la suppriment pas, ils la détruisent seulement dans un de ses attributs les plus nets, dans sa transmission. L'héritage est néfaste, c'est lui la cause de ces inégalités à la naissance si choquantes, il blesse l'idée de justice et il va contre l'utilité sociale, car certains hommes vivront, grâce à lui, sans rien faire ; et vivre sans rien faire signifie trop souvent vivre aux

⁷ *Œuvres de Saint-Simon*, Paris, 1841

dépens d'autrui. M. Ferraz expose très nettement le raisonnement saint-simonien.

« La transmission de la propriété a évolué, car le droit d'aînesse a disparu, il faut maintenant faire passer les richesses à l'État, par voie d'héritage, à l'État qui est la collection des familles particulières et non plus aux familles particulières. »

« L'État les répartira ensuite suivant la capacité des hommes en matière de travail pacifique. En ce moment, les capitalistes et les propriétaires, qui sont les détenteurs des instruments de travail et qui doivent les distribuer entre les travailleurs, s'acquittent fort mal de leurs fonctions. Comme ils veulent vivre sans rien faire, ils prêtent ces instruments à un prix très élevé. Ce prix, ce sera l'intérêt ou le loyer ou le fermage ; eux restent étrangers à ces travaux et sont de mauvais distributeurs de travail. »⁸

Nous trouvons là les caractères principaux de la doctrine : suppression de l'héritage, apparition de l'État autoritaire et centralisateur, critique de la lutte des classes, injustice et illégitimité de l'intérêt et du fermage. Voilà des traits bien nets ; au principe de la propriété à réformer s'ajoute le principe de l'autorité qui doit procéder à cette réforme, et nous les retrouverons tous deux à chaque étage de l'étude du socialisme, car il semble bien qu'ils sont difficilement séparables.

Ainsi la notion d'État intervient et elle va être largement étendue tandis que son caractère autoritaire va s'accroître

⁸ M. Ferraz, *Études sur la Philosophie, le Socialisme, le Naturalisme, et le Positivisme*, Paris, 1877

de plus en plus. Le voici tout d'abord chargé de recueillir les héritages et de répartir ensuite les richesses entre les hommes ; il va encore intervenir dans l'organisation du crédit et des banques. Le rôle de celles-ci est énorme, elles sont les traits d'union naturels entre ceux qui possèdent les instruments et ceux qui offrent leurs bras, et, par conséquent, il faut qu'elles soient parfaitement à même de connaître les garanties offertes par les travailleurs, afin d'atténuer, dans la mesure du possible, l'injustice initiale du loyer des instruments et des capitaux. Elles doivent être suffisamment renseignées sur les besoins des uns et les capacités des autres. Mais quelle banque particulière sera apte à une telle besogne ? Il ne peut y en avoir, et c'est alors que le principe d'autorité intervient à nouveau, et la banque sera confiée au gouvernement qui, déjà, centralise les richesses.

Si l'on étudie d'un peu près cette organisation, on constate que les saint-simoniens ont mis le principe autoritaire à côté de l'inégalité constatée, comme un correctif et un régulateur. C'est l'autorité qui procède à la répartition, et il faut reconnaître que les retiennent en somme seulement ce qui entre dans leurs vues. Il est des questions que, prudemment, ils laissent totalement à l'écart. L'inégalité si complexe entre les hommes, cette inégalité qui ne se résout pas, c'est certain, en une seule inégalité de richesses, n'est guère envisagée par eux que sous un aspect, et ils encourront plus tard les reproches de Bastiat précisément pour cela. De même qu'ils ont nié les lois naturelles, ils apprécient d'une façon peu logique les inégalités naturelles, et c'est ainsi qu'ils vont contre une déduction rigoureuse de leur doctrine.

« À chacun selon ses capacités, à chacun selon ses œuvres ». Ne faudrait-il pas dire, comme le soutiendra Louis

Blanc : « à chacun selon ses besoins » ? Si l'on supprime l'inégalité des richesses, supprime-t-on l'inégalité des forces, et l'homme est-il plus responsable de celle-ci que de celle-là ?

Quoiqu'il en soit, propriété, crédit, tout est dans les mains de l'État. L'organisation du travail y est aussi ; ils veulent la suppression de la concurrence ; toute initiative de travaux doit appartenir à l'État et à l'État seul ; bien plus, l'éducation professionnelle lui incombe et l'État, c'est une autorité, une hiérarchie.

La liberté, on la cherche vainement dans leurs écrits ; leur chimère, c'est l'égalité, une égalité qu'ils ne peuvent réaliser complètement et qu'ils proclament féconde et propre à réaliser l'union et l'harmonie. Cette égalité générale est soumise à une autorité ; le gouvernement n'est pas un mal, il faut étendre ses attributions, les multiplier ; tout doit lui appartenir. À lui : « La détermination du but de l'activité de la société, celle des efforts nécessités pour l'atteindre, la direction à donner à ces efforts, soit dans leur division, soit dans leur combinaison, le règlement de tous les actes collectifs et individuels, celui enfin de toutes les relations des hommes entre eux depuis les plus générales jusqu'aux plus particulières. Bien loin donc d'admettre que l'on doive se proposer de réduire toujours de plus en plus l'action directrice dans le sein des sociétés, nous pensons qu'elle doit s'étendre à tout et qu'elle doit être toujours présente, car pour nous, toute société véritable est une hiérarchie ».

Il y a donc un chef ; ce chef a un pouvoir tyrannique, il est la loi, sa volonté est, selon M. Ferraz, une loi vivante. D'ailleurs, les termes mêmes des auteurs saint-simoniens, sont suffisamment caractéristiques :

« Dans l'avenir, toute loi est la déclaration par laquelle celui qui préside à une fonction, fait connaître sa volonté à ses inférieurs. Ceux-ci doivent donc l'obéissance. »

Où est dans tout ceci la notion de responsabilité ? On la chercherait vainement, car elle est inséparable de celle de liberté, et la liberté est bannie d'un monde soumis à une loi vivante qu'un chef personnifie.

Ainsi donc, et pour résumer cette doctrine, critique de l'intérêt personnel ou plutôt négation même de ce mobile : foi en l'amour, en le dévouement, suppression de l'héritage, centralisation de la richesse entre les mains de l'État, mise à sa charge de l'organisation du crédit, du travail, du commerce et de l'industrie, et du soin de la répartition.

Voilà les éléments que nous allons retrouver plus ou moins élargis ou resserrés suivant les auteurs socialistes, mais qui vont peu à peu se préciser.

B. — Fourier et ses disciples. — La loi d'attraction universelle, la propriété, l'intérêt personnel, le droit au travail. — La direction de la phalange. — Victor Considérant.

Le premier type d'association a donc été posé par Saint-Simon et son caractère essentiel est la contrainte. De ce caractère, Fourier veut libérer sa doctrine et la société associée qu'il rêve sera libre, tant dans son recrutement que dans son fonctionnement.

Restreinte d'abord, elle grandira fatalement ou plutôt se multipliera, car elle est dans les vues de la Providence, et Fourier connaît ces vues, et il veut les indiquer aux hommes. Au cours de ses recherches tendues vers les lois divines et providentielles auxquelles il est nécessaire de se soumettre, il a découvert la loi unique et universelle de l'attraction dans le monde moral, sœur de la loi d'attraction dans le monde physique. Toute la doctrine est née ; association, attraction, voilà ses fondements essentiels.

Remarquons tout d'abord que la méthode déjà entrevue avec le saint-simonisme réapparaît avec le fouriérisme. Comme leurs prédécesseurs, Fourier et ses disciples critiquent une société qui n'est pas fondée sur un principe unanimement admis ; l'individualisme forcené a triomphé partout et il est la cause de la lutte — qui dit divergence dit lutte et l'harmonie des intérêts individuels n'existe pas. C'est là une idée toujours semblable à travers les diverses doc-

trines, une idée chère à tous les socialistes et que Bastiat a combattue avec énergie.

Cette lutte qu'ils constatent se manifeste dans tous les mondes : physique, moral, économique ; elle est dans les mœurs, dans les croyances, autant que dans les habitudes commerciales ou industrielles ; aucun frein n'est mis au déchaînement des libertés individuelles ; c'est le chaos social avec tous les dangers terribles qu'il entraîne.

Mais le remède est trouvé : il ne s'agit encore rien moins que de détruire, car une refonte totale s'impose, et il faut refondre sur la base providentielle, afin qu'au chaos et à la lutte succèdent l'harmonie et l'union. C'est donc, d'une part, la critique du morcellement des initiatives et des aspirations individuelles, qui agissent dans une indépendance trop dangereuse, et qui engendrent une lutte acharnée et incessante, dont souffrent forcément tous les membres du corps social ; c'est, d'autre part, le rêve d'union et d'association.

« Tout industriel est en guerre avec la masse. La concurrence engendre les crises, propage les haines fratricides et grossit la foule des prolétaires ; le travail est considéré comme un esclavage honteux et il n'est guère autre chose, car personne ou très peu d'individus seulement ont le genre de travail qui leur convient. C'est ainsi que la prétendue liberté économique actuelle, au nom de laquelle on défend l'état individualiste, n'est que leurre et mirage, car comment peut-on soutenir qu'un homme astreint à une tâche qui ne lui convient pas est libre ? »

« Par conséquent, voici, bien vigoureux et bien net, le procès d'un ordre de production individuelle, ou ce qui revient au même, d'un état à propriété individuelle. Le fantôme terrifiant apparaît. Il faut le combattre, et à cet état mauvais, il faut apporter le remède, lequel va consis-

ter dans la substitution du régime sociétaire au régime individualiste. La production devra être unitaire, les propriétaires actuels, les ouvriers, tous mettront en société leurs terres, leurs capitaux, leurs forces de travail, et c'est ainsi que par l'association des trois facteurs de la production : capital, travail, terre, l'harmonie et l'entente seront réalisées. »

L'intérêt personnel subsiste et voilà un trait par lequel Fourier se différencie des autres auteurs socialistes, chacun sera rétribué suivant son apport, lequel grandira par le fait des économies de chacun, et la propriété individuelle n'est pas en définitive supprimée, elle est seulement critiquée dans un de ses traits principaux : le morcellement, son caractère trop individuel.

Mais nous retrouvons ici, comme là, comme partout, les utopies et les rêveries, le travail attrayant, toute la théorie minutieuse des passions, toutes les déclamations sur la bonté de l'homme et la consécration du droit au travail par un minimum de ressources ou de salaires.

« Il faut que le peuple jouisse d'une garantie de bien-être et d'un minimum pour le temps présent et à venir, et que cette garantie le délivre de toute inquiétude pour lui et pour les siens. »⁹

Ceci mérite de retenir l'attention, car il semble bien qu'il y a là comme une négation de cette propriété que les fouriéristes prétendent conserver. Le minimum garanti est incontestablement incompatible avec la propriété indivi-

⁹ P. Louis, *Les étapes du socialisme*, Paris, 1903

duelle, dont le propre est d'être absolue et exclusive. Où les prendra-t-on, ces ressources pour assurer ce minimum au peuple, et la propriété ne se verra-t-elle pas entamée par cette obligation à laquelle il faut absolument satisfaire ? Quoiqu'il en soit, et nous n'insisterons pas davantage, c'est encore la critique de l'état existant, du capitalisme, de la concurrence et de ses maux, et cela en définitive se résout encore en la critique d'une propriété qui n'est pas selon les lois divines.

En principe, propriété individuelle se groupant librement — en fait, propriété amoindrie ; en principe encore liberté, mais en fait direction obligatoire de la phalange par quelques-uns, dans le but d'adapter la production au besoin social, avec le correctif illusoire de l'élection. Ce sont donc les mêmes attaques et le même remède, quelles que soient l'atténuation et la modération apportées dans le dessein de concilier la liberté avec le nouvel état social.

Fourier ne nous attardera pas plus longtemps. Il fallait indiquer ses idées essentielles avant d'aborder l'étude propre du socialisme de 1840. D'ailleurs, ses disciples immédiats, dont Victor Considérant fut le plus convaincu, n'ont guère fait que développer avec ferveur la pensée du maître, rééditer les attaques contre la société capitaliste, proclamer le droit au travail, le droit de tous à la propriété réalisée par l'association de la terre, du capital et du travail, et s'ils ont ajouté à l'édifice, ce sont surtout des notions d'ordre moral et mystico-économique, et l'exposé de leurs travaux ne donnerait pour l'intérêt particulier de notre étude que des détails sans grande importance.

II.

L'ÉCOLE SOCIALISTE FRANÇAISE DE 1840

Ainsi donc, Saint-Simon et Fourier, le premier plus que le second, ont tracé la voie, et ils étaient intéressants à étudier car ils ont marqué une date essentielle dans l'histoire du socialisme, celle où l'on attaque violemment et pour la première fois les bases premières de la société.

Avec les écrivains et les hommes politiques dont nous allons envisager les théories, nous entrons dans l'étude de la pensée socialiste française de ce que l'on a appelé l'école de 1848, école qui groupa dans son sein des hommes de tempérament et de philosophie bien différents, et qui même n'avaient que très peu d'aspirations identiques. Ces hommes ont édifié, chacun de leur côté, les principales pièces de l'édifice du socialisme français qui essaya de trouver en 1848 sa réalisation et qui, en tous cas, cristallisa vers cette époque son expression définitive avant de céder le pas au socialisme dit scientifique de Marx et d'Engels, venu d'Allemagne et qui n'était pas d'ailleurs sans présenter quelque ressemblance avec lui.

Cette école fut extrêmement vivante. Tous ses membres, désunis entre eux, dans les théories, l'étaient peut-être davantage dans la pratique, mais tous ou presque tous furent mêlés à la vie politique de leur temps et y apportèrent une fougue passionnée et un tempérament bien fait pour la lutte.

Les uns ont envisagé l'État et lui ont donné l'œuvre immense de la transformation nécessaire : ils ont préconisé la conquête de pouvoir dans le but de réaliser leurs réformes ; les autres ont nié l'autorité et ont voulu l'anarchie, la disparition complète de tout pouvoir ; les uns furent des communistes intransigeants et absolus, les autres furent des collectivistes, d'aucuns même, et il s'agit tout au moins de Proudhon, furent à la fois individualistes et socialistes ; tous, en définitive, avaient des aspirations suffisamment contradictoires.

Avec eux, pourtant, va se préciser l'antagonisme déjà observé des intérêts individuels, la lutte des classes va être un leitmotiv incessant, les prolétaires seront groupés par eux, ils en présenteront les revendications, ils sauront même les déchaîner, et la Révolution sortira de l'agitation qu'ils ont soulevée.

Car tous ces hommes furent des penseurs et des écrivains dont les mots agirent sur les esprits et sur les corps, car ces hommes furent en même temps, du moins quelques-uns d'entre eux, des chefs les jours d'émeutes et de révolutions.

Nous allons les étudier successivement.

A. — Les Communistes. — Cabet, La République d'Icarie. — La propriété individuelle, le travail, le principe d'autorité. — Pecqueur et le communisme limité aux moyens de productions.

Certains d'entre les socialistes, et nous l'avons déjà observé, ont été, semble-t-il, un peu effrayés par les conséquences de leurs affirmations. À considérer en effet, et du point de vue de la logique pure, la propriété comme une institution injuste et désastreuse, il convient de l'exclure définitivement du monde social ; de même, vouloir l'égalité, c'est vouloir une répartition qui ne se soucie pas des capacités, mais des besoins, puisqu'il ne saurait y avoir une responsabilité pour l'être humain. C'est évidemment aller très loin, et beaucoup parmi les réformateurs n'ont pas voulu adhérer à des conséquences extrêmes et ont limité leurs solutions à des demi-mesures telles que : suppression de l'héritage, instauration d'une propriété librement sociétaire, établissement d'une égalité seulement initiale, répartition enfin suivant les capacités...

Avec Cabet, c'est au contraire le communisme complet. Il est à l'avant-garde du socialisme. Cet ancien procureur général révoqué a bâti le plan d'une société totalement nouvelle, et c'est ainsi que la République Icarienne présente dans son organisation et dans son fonctionnement les caractères extrêmes de la doctrine socialiste de l'époque.

Cabet a repris la méthode de diffusion chère aux utopistes du XVI^{ème} siècle ; l'Icarie est fille ou tout au moins

petite-fille de l'Utopie de Morus ; c'est un roman, c'est-à-dire une œuvre d'imagination, et cette œuvre veut donner le modèle d'une société parfaite, parce qu'elle a enfin réalisé l'œuvre révolutionnaire à la fois dans le domaine politique et dans le domaine social. Avec Cabet, la critique est implicite ; la seule description de la société rêvée englobe la négation de l'ordre existant, et il est évident qu'il trouve mauvaise l'organisation économique de son temps. Il le dit d'ailleurs dans la troisième partie de son roman, et la propriété individuelle, la circulation des monnaies, la production non réglementée, c'est-à-dire toutes les caractéristiques du monde économique tel qu'il l'a observé, lui fournissent des développements inépuisables sur le malheur de l'humanité.

À la base de sa doctrine, on retrouve une fois de plus le grand rêve de l'égalité. Dans la République Icarienne, il est nettement réalisé et devient une réalité profonde ; tous les citoyens jouissent de droits égaux, tous sont astreints à un travail égal, et ce travail est ennobli, car il est élevé à la dignité d'une fonction.

Cette égalité n'a pu être réalisée que par un moyen toujours le même : la suppression de la propriété individuelle ; c'est la République qui possède le capital social tout entier et de façon indivise, c'est encore elle qui recueille toutes les richesses et qui les répartit sur la base égalitaire entre tous les citoyens.

Et c'est toujours le système de l'organisation méticuleuse, qui, poussée à l'excès par la communauté de la production, de l'adaptation aux besoins, est encore l'autoritarisme dans toutes les branches, même intellectuelles et morales ; et c'est enfin la négation de l'intérêt personnel, de la responsabilité, pour aboutir au songe de bonté et de dé-

vouement, à la foi en le changement de la nature humaine conséquence du changement de régime, à la foi en la substitution de l'altruisme à l'égoïsme individualiste. Quelques citations vont résumer toute la doctrine. Nous les puisons dans l'ouvrage de M. A. Sudre.

Ils ne connaissent ni propriété, ni monnaie, ni ventes, ni achats ; ils sont égaux en tout, à moins d'une impossibilité absolue.

« Tous travaillent également pour la République ou la communauté ; c'est elle qui recueille les produits de la terre et de l'industrie et qui les partage également entre les citoyens ; c'est elle qui les nourrit, les vêtit, les loge, les instruit et leur fournit à tous ce dont ils ont besoin. »

« C'est la République ou la Communauté qui, chaque année, détermine tous les objets qu'il est nécessaire de produire ou de fabriquer pour la nourriture, le vêtement, le logement du peuple. C'est elle, et elle seule qui les fait fabriquer par ses ouvriers dans son établissement. »

« Il faut que la société concentre, dispose et dirige tout ; il faut qu'elle soumette toutes les volontés et toutes les actions à sa règle, à son ordre, à sa discipline. »

« Le besoin de s'enrichir, dit-on ? le désir de la fortune, l'espérance d'en acquérir, la concurrence, l'émulation et l'ambition même sont l'âme de la production ! Non, non ! car tout est produit sans en Icarie. »¹⁰

¹⁰ A. Sudre, *Histoire du Communisme ou Réfutation historique des utopies socialistes*, Paris, 1849

Nous retrouvons dans ces déclamations féroces le même dédain de la liberté déjà observé ; il est porté jusqu'à la brutalité, car tout en Icarie est uniforme et discipliné ; l'art d'écrire lui-même est réglementé : le chant, la conversation, le silence sont réglés minutieusement ; les Icaréens sont de véritables automates sans initiative, sans droits et parlant sans responsabilité. C'est le communisme intégral et la propriété individuelle est, cette fois, exécrée jusqu'à la suppression complète ; c'est dans toute son ampleur l'utopie extrême contre laquelle les défenseurs de l'ordre se dresseront avec le plus d'énergie, car le communiste est, ainsi que le proclame M. Paul Louis.

« L'être hideux par excellence, le sauvage qui menace la paix des villes, la stabilité des familles et la pureté de la femme, le vandale ou le Hun qui cherche la brèche de la cité moderne pour s'y introduire et semer la terreur en promenant le massacre. »¹¹

À côté de Cabet, et parce qu'il est aussi un communiste, il faut placer Pecqueur qui fut en somme le premier collectiviste et celui des auteurs de 1840 dont les plans de société future présentent le plus de ressemblance avec les constructions de l'époque moderne.

Réglementer le travail et supprimer l'intérêt personnel, imposer à l'État toutes les obligations et, partant, tous ces droits jusque et y compris celui de disposer souverainement des personnes et des richesses, établir cette communauté absolue dans l'égalité et la baser sur le dédain le plus com-

¹¹ P. Louis, *Les Étapes du Socialisme*, Paris, 1903

plet des droits et de la liberté individuels, voilà un plan bien propre à satisfaire la multitude (les exemples pratiques suscités par Cabet lui-même le démontrent suffisamment) mais il faut le reconnaître peu apte à obtenir l'approbation sans réserve des hommes de science, voire même de simple bon sens. Aussi, devançant par un côté le marxisme, un homme limita le problème : cet homme ce fut Pecqueur. Avec lui, le régime socialiste va consister dans un communisme limité, car il sera borné aux sources et moyens de production et par là même instaurera l'égalité d'une manière juste et rationnelle, c'est-à-dire au point de départ, chaque individu ayant à sa disposition d'une manière tangible le droit au travail, sans que l'un soit favorisé plus que l'autre.

Notons encore une fois le processus de la théorie. Initialement, c'est la critique de l'ordre existant. Il y a accaparement des terres, des instruments de travail, des capitaux de toutes sortes ; il y a des possédants et des non-possédants et ceux-ci vendent leur travail à ceux-là qui vivent sans rien faire dans l'opulence. Voilà donc le mal ; la cause nous est déjà familière : c'est la propriété individuelle et Pecqueur la condamne sous sa forme actuelle, car elle est injuste, car toute propriété appartient à Dieu et parce que, devant être conçue dans l'intérêt de tous en vue de favoriser le développement du corps social, elle doit être à la disposition du genre humain tout entier.

Actuellement, le capitalisme engendre le despotisme, la concurrence engendre les maux les plus divers, elle est antagonisme et lutte, et Pecqueur ne trouve pas de mots suffisamment énergiques pour la flétrir.

« Le laissez-faire est pour le XIX^{ème} siècle ce que le laissez-faire guerrier des seigneurs du V^{ème} et du IX^{ème} siècles a été ; c'est encore le prélude d'une féodalité ... c'est l'agonie de l'égalité, de la liberté, de tous les principes, de toutes les promesses de la Révolution de 1789. »

M. Paul Louis, étudiant l'œuvre de Pecqueur, résume heureusement cette critique violente de l'ordre économique, et nous ne saurions mieux faire que de transcrire ici le texte même de ses phrases.

« Comme la loi a reconnu le droit d'user et d'abuser du sol et de tous les capitaux, chacun se croit autonome et se livre à ses caprices. La propriété exclusive des moyens de production, la fabrication et l'échange arbitraires, le prêt à intérêt sous toutes ses formes, le droit de transmettre les capitaux par l'héritage ; telles sont les sources du mal contemporain qui est l'anarchie. Le désordre naît de la licence, du monopole et de l'usure ; l'impuissance résulte du morcellement. Les banqueroutes, les crises, les chômages désolent à jet continu ce monde sans équilibre, sans principe, sans organisation, où triomphent les plus forts et les moins scrupuleux. »¹²

Voilà bien en effet magistralement rapprochés les défauts que Pecqueur, après et avant bien d'autres socialistes, observe à plaisir dans le monde social. Il va de soi que lui, comme les autres, condamne un système qui engendre de tels maux et qu'il donne ses panacées, ses remèdes. Nous avons vu le principal, l'unique pourrait-on dire, c'est la socialisation des moyens de production ; notons qu'il ne sup-

¹² P. Louis, *Les Étapes du Socialisme*, Paris, 1903

prime pas l'intérêt personnel qui pourtant est fatalement amoindri dans un pareil système, et qu'il veut la suppression du revenu sans travail ainsi qu'une répartition suivant la formule : « à chacun selon son travail ».

Nous ne nous occuperons pas du fonctionnement de la société qu'il a construit, et des difficultés avec lesquelles il s'est trouvé aux prises, notamment lorsque s'est posé le problème de la rémunération. Indiquons pour terminer qu'il a tenté de concilier l'autorité à laquelle il a recours : l'État, qu'il fait l'instituteur et l'éducateur en même temps que le seul propriétaire, avec la liberté de chacun, et retenons qu'il a attaqué la propriété, la concurrence, et projeté une organisation associée et unitaire. Ces phrases, prises dans le livre de M. P. Louis, montrent bien l'esprit de l'œuvre de Pecqueur.

« Il ne doit y avoir dans une nation qu'un seul propriétaire, qu'un seul entrepreneur, qu'un seul capitaliste : l'État. »

« Le sol national et les instruments de travail dérivés appartiennent à tous et n'appartiennent à personne. Ils sont régis, exploités et employés sous la suprême direction des pouvoirs représentatifs. »

D'autres économistes pourraient être étudiés ici : Pierre Leroux, François Vidal entre autres, mais ils nous fourniraient des rêves à peu près identiques et nous retrouverions chez eux les mêmes caractères : critique de la société capitaliste, attaques contre les économistes libéraux et leurs principes : liberté et concurrence, et propriété, plans de société future sur les ruines du monde individualiste.

Nous nous contenterons de les citer, et nous allons maintenant étudier l'un après l'autre les théories de deux socialistes qui particulièrement s'opposèrent à Bastiat, tant par leur vie que par leurs écrits, nous voulons parler de Louis Blanc et de Proudhon.

B. — *Louis Blanc*. — *L'organisation du travail*. — *La concurrence, le crédit, le rôle de l'État*. — *La propriété*. — *La liberté*. — *L'intérêt personnel*.

Avec Louis Blanc, la critique de l'ordre existant prend sa forme définitive : l'écrivain condense tous les éléments de cette lutte déjà commencée, et qu'il va poursuivre, contre les théories génératrices du stade social désastreux ; il leur donne une forme plus frappante parce que plus resserrée, et il ne faudra rien moins que la mise en pratique, sous la poussée des événements, par l'homme d'État des principes de l'économiste, pour que s'écroule la conception rêvée, sans toutefois que soit ébranlée définitivement l'immense confiance de la foule.

L'Organisation du travail contient toute la pensée de Louis Blanc, et ce petit livre fut longtemps le bréviaire de cette religion d'espoir que tout prolétaire considérait comme la somme laïque de tous ses désirs et de toutes ses revendications.

L'homme est bon et il souffre, voilà l'injustice ; elle provient de ce que l'ordre établi est néfaste à la fois pour le prolétariat et pour la bourgeoisie, et elle disparaîtra avec la révolution sociale. Louis Blanc appelle à son aide la science de la statistique ; il dénombre les crimes et les tares et c'est un tableau saisissant de la déchéance engendrée par la misère. Nous disons déchéance, car l'homme créé par Dieu le

fut à son image, et il serait odieux de nier la perfection de la créature, en raison même de la qualité du créateur :

« Que les hommes naissent pervers, nous ne l'oserions prétendre, de peur de blasphémer Dieu. Il nous plaît davantage de croire que l'œuvre de Dieu est bonne, qu'elle est sainte... »

« On accuse de tous les maux, la conception divine, il faudrait en accuser le vice des institutions sociales. »¹³

Voilà donc dénoncée l'ennemie : c'est la mauvaise organisation économique. Va-t-il se trouver dans l'analyse de cette organisation les mêmes tares que ses prédécesseurs et allons-nous voir réapparaître cette armée de maux que tous les socialistes font défiler comme à la parade, devant la foule haineuse, pour mieux exaspérer la conscience qu'elle a de sa misère et la pousser à la révolte ? Nous espérons démontrer que oui, et montrer une fois de plus la concurrence, le crédit, la propriété individuelle, l'intérêt personnel et la liberté, en butte à des attaques violentes et répétées, cette concurrence, ce crédit, cette propriété individuelle, cet intérêt personnel et cette liberté que nous verrons, dans la deuxième partie de cette étude, exalter et défendre par Frédéric Bastiat.

La concurrence, mais elle est pour le peuple le moyen de destruction le plus perfectionné et le plus mathématiquement cruel que l'on puisse rêver ; elle exalte et grandit la production jusqu'à la frénésie, jusqu'à la surproduction qui amène les crises et l'impossibilité pour les patrons de don-

¹³ Louis Blanc, *L'organisation du travail*, 1ère édition, 1847

ner du travail à l'ouvrier, car ils ne peuvent plus le rémunérer et finissent parfois eux-mêmes par être rejetés dans le prolétariat. Ils grossissent alors cette masse de travailleurs déjà en lutte constante avec leurs frères, et, fait plus douloureux encore, avec leurs femmes et leurs enfants pour la conquête du marché du travail. Ces travailleurs si nombreux sont contraints par la loi inexorable de l'offre et de la demande à faire tomber le taux du salaire jusqu'à la stricte satisfaction de leurs besoins les plus rudimentaires, les plus premiers, et dans de telles conditions, comment veut-on qu'ils puissent échapper longtemps à la misère d'abord, à la maladie ensuite, et enfin à la mort ?

C'est sur cette déchéance que la bourgeoisie a établi son règne sur le prolétariat, mais Louis Blanc lui donne l'avertissement qu'il croit salutaire et la menace du révolutionnaire gronde sous la constatation de l'économiste.

« Le sort de l'homme du peuple qui ne peut plus ni semer, ni cueillir, ni chasser, ni pêcher, ni mendier, ni dormir sur le pavé... est devenu tel qu'il faut qu'il se tue ou qu'il tue. »

Cette concurrence, nuisible aux faibles, l'est encore à ceux qui ne sont pas les plus forts parce que, quand une lutte existe à l'état chronique, il est fatal qu'elle s'exaspère et finisse par le monopole qui entraîne l'abaissement progressif de la classe moyenne.

Contre ce double danger social, Louis Blanc reprend les arguments de Sismondi et, avec une éloquence entraînante, il fait de la concurrence la manifestation la plus importante de l'individualisme. C'est de lui qu'elle est sortie, c'est d'elle

que sort la mobilité des affaires, et c'est par elle que le travail produit une génération atrophiée, pourrie.

Il n'y a qu'un remède : sa suppression ; et il tente de la tuer par elle-même. C'est alors la conception de l'atelier social qu'il faut généraliser ; et c'est le corollaire direct de l'intervention de l'État, le seul patron, le seul ministre du travail.

Après la concurrence, c'est le commerce, c'est l'institution des banques qui sont attaqués. Le parasitisme, le règne des banquiers, l'ignorance du peuple, l'abandon des campagnes tendant forcément à la diminution des richesses de subsistance : il y a tout cela fortement dénoncé dans le livre de Louis Blanc. Il y a les remèdes aussi, comme pour la concurrence, c'est-à-dire une organisation naturelle du crédit, qui doit être gratuit pour tous, et encore l'État régulateur et maître de la circulation, comme il l'a été de la production : l'État banquier. Il y a tout cela et il y a aussi cet élément primordial et final à la fois du défaut d'organisation : l'illégitimité de la propriété individuelle.

« Les malheurs de l'esclavage découlent de l'inégalité et celle-ci de la propriété. La propriété est donc le plus grand fléau de la Société, c'est un vrai délit public. »

Les termes sont précis, il semble. Louis Blanc n'est pourtant pas allé jusqu'à la dépossession complète des individus ; sa construction manque un peu de clarté ; il rêve, et il faut noter cette différence avec les autres socialistes : l'association et non plus la lutte des classes, et l'État, car c'est encore l'État qui va diriger l'ordre nouveau, n'aura pas à sa disposition toutes les richesses ; car la propriété individuelle subsis-

tera, proche de la propriété sociale. Elle sera entamée seulement par le caractère odieux reconnu au prêt à intérêt, et par les prérogatives formidables que la logique d'un tel système attribue forcément à l'autorité.

Bien plus, elle est critiquée dans un de ses caractères auxquels les individualistes tiennent le plus, dans sa transmission par l'héritage.

Louis Blanc n'a-t-il pas écrit ?

« La famille vient de Dieu, l'hérédité vient des hommes. »

Que reste-t-il donc en fait de la propriété individuelle dans son intégrité ? Rien, ou bien peu de chose.

Il serait superflu d'aller plus avant dans cet examen des principes de Louis Blanc, car nous avons souligné les traits qui nous intéressent particulièrement : foi en l'homme, mauvaise organisation sociale, concurrence néfaste, crédit injuste et odieux, attaques contre la propriété individuelle, État directeur et forcément autoritaire, négation même de la liberté.

Terminons simplement en constatant que la liberté disparue, il n'y a pas de responsabilité, et dans un monde centralisé où l'autorité souveraine dispose des gens et des choses, le mobile individualiste disparaît : à l'intérêt personnel, Louis Blanc oppose cet intérêt d'un genre particulier fait de dévouement et d'honneur, qu'il appelle l'intérêt collectif et dont il souligne la force agissante.

« Est-il donc sans puissance, cet intérêt qui nous rend si jaloux de la dignité de notre nation, cet intérêt collectif qui s'appelle la patrie. Et lorsqu'on l'a mis si complètement au service de la destruction et de la guerre, com-

ment nous persuadera-t-on qu'il est à tout jamais impossible de le mettre au service de la production et de la fraternité humaine. »

C'est toujours cette foi en la bonté de la nature humaine, cette négation du mobile le plus naturel et le plus facilement observable, et son remplacement par le point d'honneur du travail. C'est Louis Blanc qui préconisait l'érection dans chaque atelier d'un poteau avec cette inscription « celui qui ne travaille pas est un voleur » et c'est encore lui qui estimait que ce serait suffisant pour que toute paresse disparut et pour que chacun prit conscience du devoir à accomplir dans l'intérêt de tous.

Voilà qui complète la doctrine et l'apparente avec toutes les utopies déjà étudiées.

C. — Proudhon. — Critique de l'ordre économique. — La Propriété. — Le Prêt à intérêt. — La valeur et le travail. — Le Crédit mutuel gratuit. — Proudhon et Bastiat.

Proudhon est peut-être le plus discuté des socialistes, et beaucoup, parmi les auteurs de notre époque, n'ont pas encore désarmé et lui refusent énergiquement le patronage de l'école qu'ils représentent. M. Benoit Malon l'a qualifié « d'enfant terrible » du socialisme et c'est peut-être la meilleure dénomination qu'on lui ait jamais donnée. Il fut socialiste et individualiste à la fois, il fut révolutionnaire et conservateur, et, suivant qu'on étudie dans son œuvre la partie critique si magistralement écrite ou la partie constructive, beaucoup moins nette et moins accusée, on peut incliner vers le socialiste ou vers le petit bourgeois si antipathique à Karl Marx. La première nous intéressera principalement, car, en l'étudiant, nous serons dans les limites de notre étude et les pensées de cet esprit orgueilleux, inquiet, parfois contradictoire, vont ajouter au faisceau d'idéologies que nous avons tenté de souligner avant de les rassembler.

Proudhon fut socialiste par sa critique de l'ordre existant, par sa conception violente et révolutionnaire de la lutte des classes, par ses théories du fermage, du loyer et du prêt à intérêt, par sa passion pour l'égalité, par son rêve de la gratuité du crédit, enfin et surtout par sa théorie de la propriété, cette propriété qui fut son cauchemar perpétuel et le

dragon menaçant dont il se considérait volontiers comme le Siegfried. Il fut socialiste et c'est sur ces points principalement qu'il s'opposa à Bastiat et entama avec lui une polémique active, vivante, passionnée, et que nous étudierons dans ses deux phases : l'attaque et la défense, la première au cours de ce chapitre, la seconde présentée par l'auteur des *Harmonies*, lorsque nous en serons arrivés à l'étude de cette période de sa vie.

Comment Proudhon a-t-il considéré le monde existant et quelles appréciations a-t-il porté sur lui ?

La Société repose, dit-il, sur des principes nés de l'individualisme, qui a exalté la volonté de l'homme et qui doit amener le despotisme soit d'un seul, soit de tous (Voilà une constatation curieuse. L'individualisme voit dans l'autonomie des volontés individuelles un élément de liberté, Proudhon soutient le contraire, et fait de cette autonomie l'acheminement vers le despotisme).

En outre, nous sommes dans un régime d'inégalités de fortunes et de rangs, et l'inégalité est incontestable, la seule observation la met en lumière.

Enfin, ce régime est un régime d'appropriation individuelle. Tels sont les caractères sociaux, et les deux premiers ne sont guère que la conséquence du dernier. Certes le despotisme, l'inégalité, ne sont pas justes, mais c'est parce que la propriété individuelle est elle-même une institution injuste, c'est parce que ses fondements sont d'une fragilité évidente et qu'ils soient l'occupation ou le travail, on retrouve en dernière analyse l'injustice et l'oppression. Le droit d'occuper doit être égal pour tous, car l'homme étant contraint de travailler pour assurer son existence et ne pouvant travailler qu'à l'aide d'instruments, il est odieux que

ceux-ci soient l'objet d'une appropriation individuelle qui les soustrait à la masse nécessaire ; tous doivent avoir un droit égal à la possession de ces instruments.

C'est certainement la critique la plus forte que l'on ait faite du droit de propriété : le droit au travail, revendication dernière du socialisme, implique la destruction de toute propriété, et il est inadmissible que le travailleur ne conserve pas, même après le paiement d'un salaire, un droit sur la chose qu'il a produite, car, n'ayant pas en sa possession l'instrument nécessaire, il a été contraint de demander du crédit à un propriétaire, qui le lui fait payer sous forme de loyer, intérêt ou fermage, et par la même le dépouille d'une part du produit de son travail. Aussi, quoique Proudhon affirme en même temps que la propriété est une « institution de justice », il a affirmé aussi :

« La propriété, telle qu'elle existe, est une injustice : elle est le vol. »

Toute la doctrine de Proudhon est enfermée dans cette affirmation et, de l'avoir écrite, il ressent un orgueil immense, écoutons-le :

« La définition de la propriété est mienne et toute mon ambition est de prouver que j'en ai compris le sens et l'étendue. La propriété, c'est le vol. Je n'ai d'autre bien sur la terre que cette définition de la propriété, mais je la tiens pour plus précieuse que les millions de Rotschild et j'ose dire qu'elle est l'événement le plus considérable du règne de Louis-Philippe. »¹⁴

¹⁴ *Mémoire de la Propriété*

L'homme qui avait écrit : « Parle sans haine et sans crainte et dis ce que tu sais », a trouvé un ennemi devant lequel sa résolution tombe, et c'est avec une haineuse violence qu'il a attaqué la coupable d'injustice et d'oppression. Le propriétaire, selon lui, c'est : « l'animal essentiellement libidineux, sans vertu, ni vergogne, le vautour qui plane, les yeux fixés sur sa proie... »

C'est encore : « Caïn qui tue Abel le pauvre, le prolétaire, fils comme lui d'Adam, l'homme, mais de caste inférieure, de condition servile. » C'est le détenteur odieux du bien qui doit être à tous ; et pour le flétrir, les mots les plus durs manquent encore de force.

Cette propriété qui se résout en un droit fortuit, avantageux mais inespéré et injuste : rente, loyer, fermage ou intérêt, consiste en définitive à recevoir sans produire. C'est là que réside l'injustice, et cette injustice est destinée à augmenter continuellement. Elle est un non-sens aussi, car de rien elle fait sortir quelque chose. La démonstration que Proudhon donne de cette affirmation ne manque pas d'une certaine logique. Qu'un propriétaire, dit-il, cultive lui-même son champ, qu'il recueille des produits qui le sont à la fois de la terre et de son travail, qu'il les garde pour sa consommation ou qu'il les vende sur le marché, il n'y a rien à redire et la justice est sauvegardée. Mais que ce même propriétaire donne son bien à loyer, et qu'il reçoive, pour le faire exploiter par d'autres et en échange de l'usage qu'il en concède, du numéraire, voilà la tare qui apparaît, car le propriétaire, ne produisant rien par lui-même, reçoit du fermier qui seul est producteur un profit, et il est de stricte équité que les produits appartiennent au seul producteur. Il faut donc sup-

primer le fermage, le loyer, la rente, c'est-à-dire le prêt à intérêt sous toutes ses formes.

De là sort tout le mutuellisme, la théorie de la gratuité du crédit, tout ce qui fournit à Bastiat l'occasion de défendre la propriété et le prêt à intérêt, au cours des articles qu'il écrit dans le journal même de Proudhon : la *Voix du Peuple*.

En somme, tout se tient, car si l'auteur des *Contradictions Économiques* nie la propriété individuelle, il est incontestable qu'il doit nier l'usage concédé à titre onéreux des richesses. Mais alors, que veut-il donc, et que met-il à la place de l'appropriation individuelle ? Nous abordons la partie constructive, et elle ne doit pas nous arrêter longuement. Il veut la possession, une possession réelle, effective, et qui prend fin au moment où elle cesse de l'être, une possession qui en définitive a comme attribut l'exploitation par le propriétaire, exclusive de toute espèce de fermage et de louage, et il transforme la propriété en une valeur de circulation accessible à tous, par le corollaire de crédit mutuel et gratuit, sur une base d'échange à prix de revient.

N'insistons pas ; constatons seulement combien le fondement du régime individualiste est ébranlé, malgré que cette possession, selon Proudhon, soit individuelle encore et transmissible, sous la réserve du non-cumul des héritages.

Condamnation du propriétaire, du prêt à intérêt, lutte contre l'inégalité : voilà les traits saillants de la doctrine proudhonnienne. La suppression de l'inégalité, il la réalise par le prêt gratuit, par la mutualité du crédit, l'association fondée sur le crédit mutuel, la création en dernière analyse d'une barque qui fera des opérations qui se résoudront en l'échange des produits contre les produits, en un troc per-

fectionné entre adhérents engagés à se faire mutuellement un crédit gratuit et réciproque.

À l'étude, les difficultés apparaissent, nous ne les envisagerons pas. Notons pourtant que Proudhon a parfaitement compris que, avec son système, l'inégalité n'était pas toute supprimée, et c'est alors qu'il a édifié une théorie de la valeur que nous n'apprécierons pas, et qu'il a trouvée pour répondre aux arguments qu'on n'a pas manqué de lui faire, au sujet de la qualité des travaux, dont la nature diverse peut ramener dans le monde social l'inégalité qu'il supprime par l'échange à prix de revient. Pour lui, la mesure de la valeur est uniforme, c'est le temps de travail, et la valeur absolue d'une chose est représentée parce qu'elle a coûté de temps et de dépense, sans qu'il faille se soucier des jugements et des désirs des hommes. Nous verrons combien opposée et différente est la notion de valeur chez Bastiat.

D'ailleurs, toutes ces théories d'égalité absolue sont peu claires, et Proudhon s'est lui-même peu occupé de leur portée pratique ; une chose importe selon lui : c'est la destruction, le reste lui est indifférent. Il n'est rien, ou plutôt il est anarchiste, il ne veut ni maître, ni souverain ; il annonce l'empire de la raison annihilant toute espèce de pouvoir. Ainsi donc, c'est à la liberté qu'il va, c'est elle qu'il souhaite, une liberté évidemment différente de celle des individualistes, mais une liberté quand même, et il fallait noter cette tendance ainsi que le souci qu'il a de conserver la concurrence, par quoi il se différencie des socialistes, et se caractérise en résumé bien plus comme destructeur que comme constructeur, à la manière des utopistes de son temps.

Il a critiqué la division du travail, ce machinisme d'antagonisme des intérêts, il a combattu la propriété, le prêt à

intérêt, rêvé l'égalité d'échange, et c'est surtout par ces caractères que nous pouvons le rattacher aux socialistes, mais en sachant cependant qu'il a rêvé la liberté, maintenu la concurrence, et que par-là, il se rattache aux individualistes qu'il se trouve ainsi avoir combattus et soutenus tour à tour.

C'est avec Bastiat principalement qu'il a entamé et poursuivi une polémique fameuse dans son propre journal la *Voix du Peuple*.

Elle a porté surtout sur le système particulier de Proudhon : la gratuité du crédit, et la banque du pauvre. Mais avoir montré, comme nous croyons l'avoir fait, l'auteur des *Contradictions* comme le plus farouche détracteur de la propriété individuelle, c'est l'avoir déjà sur un terrain presque identique opposé à l'individualiste des *Harmonies*.

Quoiqu'il en soit, au cours de la polémique, Proudhon a repris les arguments exposés plus haut, il a exalté la suppression du prêt à intérêt, montrant que s'il avait pu être légitime autrefois, il ne l'était plus actuellement, parce que, ainsi que nous l'avons déjà dit, il est injuste, car il tire de rien quelque chose et ne peut être que vol ou parasitisme. Il doit diminuer et tendre à zéro inévitablement par la concurrence même que se font les capitaux, et Proudhon charge l'État de les diminuer de plus en plus par une loi jusqu'à sa suppression. Pour arriver à ce résultat sans trop grande injustice, il préconise, toujours par la voie législative, un abaissement général du taux de toutes les marchandises, de façon à ce que le bon marché final ne fasse tort à personne.

Ce sont évidemment des arguments fragiles ; Bastiat le démontre surabondamment, nous étudierons en détail les réponses de l'économiste ; terminons ce chapitre où nous avons seulement indiqué la polémique de la *Voix du Peuple*,

nous réservant de la reprendre plus loin, en notant que toute cette constriction moins caractérisée, plus spéciale que celle des autres auteurs fait pourtant de Proudhon un socialiste, car elle ne va pas sans une imprécision typique, sans de grandes difficultés de réalisation, sans en un mot l'utopie qui plus ou moins imprégna toutes les doctrines de l'époque étudiée et dont Proudhon ferme violemment le défilé.

III.

LES IDÉES COMMUNES. — LE FOND IDENTIQUE DANS TOUTES LES DOCTRINES.

Ayant examiné successivement les plus notoires parmi les socialistes de cette première partie du XIX^{ème} siècle, nous voudrions, avant d'étudier l'œuvre de Bastiat dans l'opposition qu'elle présente avec leurs théories, condenser en un chapitre les tendances communes qui apparaissent nettement, malgré les différences de détail que nous avons pu noter, et qui ne sont engendrées que par le plus ou moins d'audace apportée par les novateurs dans la conclusion de leurs doctrines.

Remarquons tout d'abord que, chez tous, la méthode exclue l'observation des faits. Que ce soient l'aristocrate Saint-Simon, le démocrate Louis Blanc, le révolutionnaire Proudhon, tous ont tiré les bases de leurs conceptions bien plus d'eux-mêmes que des remarques qu'ils ont pu faire autour d'eux en regardant vivre et fonctionner cette société tant décriée. Bien mieux, leur observation fut toute de parti pris et il semble qu'ils se sont, à travers les écoles, passé une lorgnette peu sûre à travers laquelle ils ont regardé et à travers laquelle ils ont vu tout déformé, tout odieux, tout mal fait. Cette simple observation faite, observation vers laquelle ils sont allés avec le désir évident de voir mal, ils ont tiré d'eux-mêmes le plan de société idéale ; ils n'ont pas voulu se soucier de ce qui existait, pour ne songer qu'à ce qui devrait

exister, et ils ont totalement dédaigné l'homme de leur temps, avec ses vices et ses qualités, pour imaginer, dans un milieu qu'ils ont créé, un homme qu'ils ont également créé et qu'ils font vivre harmonieusement pour le plus grand triomphe de leurs théories.

Ceci est certes apparu, du moins nous l'espérons, au cours des pages qui précèdent, et il est à peu près sûr que l'on ne peut nier le caractère factice, artificiel de leurs constructions. M. Yves Guyot, au cours d'un entretien qu'il nous avait fait le très grand honneur de nous accorder, répétait assez volontiers, avec sa finesse souriante, que tous ces guérisseurs coupaient facilement les mains pour guérir les engelures, et que peu leur souciait en somme qu'il y eut un homme fait de telle façon et non de telle autre, du moment que leur cerveau était suffisamment bouillonnant pour qu'il puisse en sortir, telle Minerve du crâne de Jupiter, homme-type fait sur mesure et apte à vivre dans la société transformée qu'ils veulent établir. Nous nous en voudrions d'insister là-dessus, car l'opinion que nous tenons de mentionner résume certainement, de la plus heureuse façon, cette création sentimentale de l'homme et du monde telle que l'ont décrite les auteurs qui nous ont occupé.

Ils sont de grands pessimistes, mais ce pessimisme n'est qu'un pessimisme d'après une observation tinte dans un certain sens, toujours le même, et au fond d'eux-mêmes, ils ont des réserves d'optimisme, de foi en l'amour et le dévouement.

L'homme est bon naturellement, c'est la société individualiste qui l'a perverti ; voilà deux affirmations que nous avons souvent vu mettre en lumière avec leur conséquence directe et hardie ; il faut changer la nature humaine et bou-

leverser tout l'état social mauvais. Les individualistes pourront répondre qu'il est peut-être difficile de modifier cette nature, mais cela n'a aucune importance, car les socialistes sauront donner aux hommes d'autres facultés, voire même d'autres organes, et, comme le dit encore M. Yves Guyot, ils sauront, s'il en est besoin, les faire marcher sur la tête ou leur donner dix doigts à chaque main.

Étant observé par cet examen peut-être préconçu, que tout va mal dans le pire des mondes, ils sont amenés à conclure qu'il faut changer tout. Là encore, la tâche ne leur paraîtra pas difficile, car se souciant en définitive très peu de lois qui peuvent exister, la réalité profonde de ces lois ne leur paraît aucunement un obstacle à une construction différente de celle que gouvernent ces lois.

Il faut dire, pourtant, qu'à la base de cette observation partielle et de ce souhait de transformation, il y a une idée de justice, et c'est peut-être là que réside la force de leur doctrine, car la masse va volontiers vers ceux qui lui représentent les défauts et les tares d'un monde dans lequel elle souffre, et parlent de rénovation au nom de la justice. Cette idée est éminemment subjective ; ils la trouvent au fond d'eux-mêmes, et au fond d'eux-mêmes également les formules de bonheur qu'ils veulent appliquer. Elle prend sa source, si l'on peut ainsi dire, dans la révolte qu'ils éprouvent devant l'inégalité résultant d'un ordre économique observé, en le méconnaissant peut-être.

Remarquons en passant qu'ils n'inventent rien, que le sentiment de l'inégalité est de toute éternité chez les hommes, et qu'ils paraphrasent bien souvent les paroles de tous les prophètes de tous les temps et de tous les pays, et que, bien souvent, leurs déclamations contre la propriété, contre

le prêt à intérêt, ne sont guère que le développement même des imprécations contre les riches d'un Saint-Jérôme ou d'un Grégoire de Nysse.

Quoiqu'il en soit, un trait leur est commun : l'artificialisme ; il faut un monde neuf, un homme neuf avec des mobiles neufs ; une création, en un mot, née d'une révolte devant l'injustice engendrée elle-même par l'inégalité.

Ils tendent vers la justice et l'égalité, et pour les obtenir, il leur faut détruire les causes qui en sont la négation active. C'est alors que deux problèmes se posent : Quelles sont ces causes ? Quels sont les moyens de les supprimer ? Ne les avons-nous pas étudiées ces causes, et ne les avons-nous pas vues toujours semblables en définitive chez tous les auteurs ? Oui, car ce sont la propriété individuelle et la liberté économique, et ce sont les systèmes sociaux qui ont comme fondements l'appropriation et la concurrence, formes tangibles des deux principes individualistes que nous avons vu critiqués avec force par tous les auteurs, même par ceux qui n'ont pas osé aller jusqu'à leur suppression absolue et définitive.

Cette propriété, c'est la grande coupable, elle est chargée de tous les maux dont souffre l'humanité. Née d'un régime de lutte et d'antagonisme, cheville ouvrière de ce régime, elle n'est un ressort social puissant que parce que l'homme, tel que la vie en société l'a fait, n'obéit qu'à des mobiles d'égoïsme et elle disparaîtra parce que le régime nouveau verra l'homme bon, dévoué, altruiste.

Tout se pénètre dans le monde qu'ils critiquent, et cette propriété est une des manifestations de la liberté, de la volonté de l'homme. Cette liberté nie l'égalité, il faut sacrifier celle-là à celle-ci. Ce sont alors des limitations, des restric-

tions opposées à l'accroissement des richesses, des mesures fiscales à buts économiques, un droit absolu enfin accordé à l'État qui devient la personnalité englobant toutes les autres, nantie d'une autorité suprême sur les biens et sur les individus, pourvu qu'il s'oblige à fournir à tous des capitaux et du travail.

Le droit au travail, revendication dernière du socialisme, est proclamé par eux dans son intégrité ; il entraîne la suppression de cette concurrence, l'autre grande coupable, meurtrière des faibles, génératrice de crises et de monopoles odieux, perturbatrice enfin d'un ordre social où par elle une classe de plus en plus nombreuse est opprimée par une minorité sans foi et sans honneur.

Ceci peut être un minimum suivant certains, nous voulons dire suppression ou transformation de la propriété, et intervention de l'État. Mais il y a des nuances et des mesures, c'est incontestable. D'aucuns épargnent la famille, d'autres la suppriment, d'aucuns veulent une direction restreinte de l'autorité, d'autres veulent la mainmise totale sur le commerce, sur l'industrie, par l'État, un despotisme tyranique dans toutes les branches de l'activité, voire même dans l'éducation des enfants.

Toute la doctrine nous apparaît nette et résumée. Qu'on nous pardonne cette expression, elle est, en gros : création artificielle d'un homme et d'un monde nouveaux, négation des lois naturelles de l'ordre individualiste, suppression du mobile étroit de l'égoïsme et de l'intérêt personnel, suppression de la propriété, suppression par voie de conséquence du prêt à intérêt sous toutes ses formes, despotisme enfin par la prépotence de l'État et la négation de la responsabilité humaine.

Son égalité annihile la liberté, et qu'elles qu'aient été les tentatives de conciliation, il semble que les auteurs n'ont pas abouti et que ces deux notions s'excluent l'une l'autre.

Ils peuvent diverger dans l'organisation, ils sont en tous cas unis dans la destruction, et l'on a pu dire, avec raison, que les divergences socialistes ne sont que les hérésies de la religion dont le communisme égalitaire est l'orthodoxie. Ce communisme, nous le connaissons maintenant.

À cette religion d'égalité et de despotisme, Bastiat, observant les hommes et les faits tels qu'ils sont, ne les trouvant en définitive pas obligatoirement et toujours mauvais, ou en tous cas considérant qu'il vaut mieux et qu'il est plus raisonnable de perfectionner ou de guérir que de détruire, va opposer la religion de la personnalité et de la liberté, et c'est l'exposé de ses idées qui va faire l'objet de la deuxième partie de cette étude.

DEUXIÈME PARTIE

FRÉDÉRIC BASTIAT

Appréciations générales. — Les théories socialistes. — La méthode inventive et l'observation des faits. — L'école de la contrainte et l'école de la liberté.

On peut dire que toute la vie de Frédéric Bastiat ne fut qu'une longue lutte contre le protectionnisme et contre les théories que nous avons tenté d'exposer dans la première partie de cette étude. Il nous paraît intéressant, avant de classer les arguments que l'auteur des *Harmonies* présenta contre les sophismes de ses adversaires, de faire ressortir le caractère général de cette lutte.

Elle fut à la fois courtoise et aigüe, elle se poursuivit dans des livres d'allure scientifique et dans des articles de combat, elle fut la lutte de l'écrivain et du journaliste autant et plus peut-être que celle de l'homme politique, et ne cessa pourtant de conserver ce caractère de dignité narquoise, mais hautaine, qu'ont les luttes entre hommes qui, en se combattant, s'apprécient.

Bastiat eut parfois un peu de dédain pour les utopistes : Idoles de la foule, son ironie s'exerça assez volontiers contre la méthode inventive et il refusa toujours le caractère de scientifique à l'école opposée à la sienne ; mais il ne faut pas oublier qu'il eut nettement conscience de la force de ceux

qu'il combattit, et qu'il sut rester l'adversaire loyal qui refusa de s'associer à des poursuites judiciaires contre l'un de ses plus irréductibles contradicteurs.

De la lecture de certaines de ses appréciations d'ordre général sur les écoles socialistes, nous retirerons quelque fruit, car la méthode qu'il défend est mise en lumière par le contraste même avec celle qu'il critique. Quelques-unes même nous donneront comme un résumé de tous ses arguments de combat.

Et d'abord, notons qu'il ne se leurre point, et qu'il a le sentiment de la puissance exacte de ceux qu'il combat.

Dans une lettre à Richard Cobden, du 5 juillet 1847, il écrit :

« Les socialistes ont une théorie sur la nature oppressive du capital par laquelle ils expliquent l'inégalité des conditions et toutes les souffrances des classes pauvres. Ils parlent aux passions, aux sentiments, aux meilleurs instincts des hommes. Ils séduisent la jeunesse, montrent le mal et affirment qu'ils possèdent le remède. Ce remède consiste en une organisation sociale artificielle de leur invention, qui rendra tous les hommes heureux et égaux sans qu'ils aient besoin de lumières et de vertus. »¹⁵

Voilà donc une appréciation du socialisme qui est intéressante, dans son caractère général. Un peu plus loin, il ajoute :

« Le malheur est que cette méthode a un puissant attrait pour la jeunesse. On lui montre des souffrances et par là,

¹⁵ *Œuvres de F. Bastiat*. Tome I. Correspondance, Mélanges, Guillaumin, 1854, Paris

on commence par toucher son cœur. Ensuite, on lui dit que tout peut se guérir au moyen de quelques combinaisons artificielles, et par là, on met son imagination en campagne. »

« Combien de peine elle a ensuite à vous écouter quand vous venez la désillusionner, en lui exposant les belles mais sévères lois de l'économie sociale et lui dire : Pour extirper le mal de ce monde (et encore cette partie du mal sur lequel la puissance humaine a quelque action) le procédé est plus long : il faut extirper le vice et l'ignorance. »¹⁶

Remarquons tout de suite, puisque le passage de sa lettre nous en fournit l'occasion, que Bastiat échappe au reproche d'optimisme exagéré qu'on lui adresse parfois, et constatons que le mal pour lui n'est pas un mythe, et qu'il ne se contente pas de le nier platoniquement, pour les besoins de la cause de l'harmonie qu'il va défendre.

Un an plus tard, dans une lettre à son ami d'enfance Félix Coudroy, du 26 août 1848, il écrit encore :

« Tu sais que les doctrines de Louis Blanc n'ont pas peut-être dans toute la France un adversaire plus décidé que moi. Je ne doute pas que ces doctrines n'aient encore une intelligence funeste sur les idées des ouvriers et par suite sur leurs actes. »

C'est parler net, il semble, et ce qu'il écrit à propos de Louis Blanc, il l'écrira pour Proudhon et pour les autres, tellement qu'en mars 1849, il pourra se rendre justice

¹⁶ *Œuvres de F. Bastiat*. Tome I. Correspondance, Mélanges, Guillaumin, 1854, Paris

d'avoir combattu de toutes ses forces les théories nouvelles qui lui parurent dangereuses. C'est toujours à M. Coudroy, le confident et l'ami de toujours qu'il écrira :

« À la doctrine de Louis Blanc, j'ai opposé mon écrit *Individualisme et fraternité*. La propriété est attaquée, je fais la brochure *Propriété et Loi* ; on se rejette sur la rente des terres, je fais les cinq articles des Débats *Propriété et spoliation*. La source pratique du communisme se montre, je fais la brochure *Protectionnisme et communisme*. Proudhon et ses adhérents prêchent la gratuité du crédit, doctrine qui gagne comme un incendie, je fais la brochure *Capital et Rente*. »¹⁷

Cette phrase résume l'œuvre. L'œuvre est une lutte perpétuelle et soutenue. Bastiat y a apporté tous ses dons de savant et de polémiste, toute la fougue que sa santé précaire lui permit, toute la loyauté aussi d'un honnête homme, en même temps qu'une ironie acérée et féconde.

Voyons maintenant, de manière plus précise, comment il a jugé la méthode même des socialistes. Nous trouvons les éléments de ce jugement dans la fameuse lettre à M. de Lamartine sur le « Droit au travail ». Bastiat écrit :

« Il y a deux écoles en économie politique...

« La première procède d'une manière scientifique. Elle constate, étudie, groupe et classe les faits et les phénomènes, elle cherche leur rapport de cause à effet, et de l'ensemble de ses observations, elle déduit *les lois générales*

¹⁷ *Œuvres de F. Bastiat*. Tome I. Correspondance, Mélanges, Guillaumin, 1854, Paris

et providentielles selon lesquelles les hommes prospèrent ou dépérissent. Elle pense que l'action de la science, en tant que science, sur l'espèce humaine, se borne à exposer et à divulguer ces lois... elle repousse comme un fléau l'intervention de forces arbitraires qui tendent à alléger la juste distribution naturelle des plaisirs et des peines...

« L'autre école, ou plutôt l'autre méthode, qui a enfanté et *devait* enfanter des sectes innombrables, procède par l'imagination. La Société n'est pas pour elle un sujet d'observations, mais une matière à expériences, elle n'est pas un corps vivant dont il s'agit d'étudier les organes, mais une matière inerte que le législateur soumet à un arrangement *artificiel*. Cette école ne suppose pas que le corps social soit assujéti à des lois providentielles, elle prétend *lui imposer des lois* de son invention. La République de Platon, l'Utopie de Moorus, l'Océana de Harrington, la Salente de Fénelon, le régime protecteur, le saint-simonisme, le fouriérisme et mille autres combinaisons bizarres, quelquefois appliquées, pour le malheur de l'humanité, presque toujours à l'état de rêve pour servir de pâture aux enfants à cheveux blancs, telles sont quelques-unes des manifestations infinies de cette école.

« La méthode analytique devait nécessairement conduire à l'unité de doctrine, car il n'y a pas de raison pour que les mêmes faits ne présentent les mêmes aspects à tous les observateurs. Voilà pourquoi, sauf quelques légères nuances que des observations rectifiées tendent incessamment à faire disparaître, elle a rallié autour de la même foi Smith, Ricardo, Malthus, Mill, Bentham, Senior, Cobden Thompson, Peel, Destutt de Tracy, Say, Comte, Dunoyer, Droz et bien d'autres hommes illustres dont la vie s'est passée non point à arranger dans leur tête une société de leur invention, mais à étudier les hommes et les choses dans leur action réciproque, afin de recon-

naître et de formuler les lois auxquelles il a plu à Dieu de soumettre la société. »

« La méthode inventive devait, de toute nécessité, amener l'anarchie des intelligences, parce qu'il y a l'infini à parier contre un qu'une infinité de rêveurs ne feront pas le même rêve. »

« Ainsi, la première observe l'arrangement naturel des choses et sa conclusion *est la liberté*. La seconde arrange une société artificielle et son point de départ *est la contrainte*. »¹⁸

Tout commentaire serait superflu, l'argument est fort : une diversité parce qu'il y a rêve, une unité parce qu'il y a réalité ; d'un côté une conception normale, identique, scientifique, de l'autre une rêverie changeante, fantaisiste, diverse.

La méthode de Bastiat, c'est l'observation des faits, et non une invention purement cérébrale et une construction toute imaginative.

Ceci étant posé, nous allons étudier sa conception des lois dont si énergiquement il affirme l'existence, de l'intérêt personnel, et successivement celles de la liberté, du rôle de l'État, de la responsabilité et de la fraternité, de l'association, pour aboutir enfin à ses théories sur la propriété individuelle, la rente du sol, le capital et le crédit.

Ce sont bien là les points importants de l'opposition entre l'école qu'il représente et celle qu'il combat.

¹⁸ *Œuvres de F. Bastiat*. Tome I. Correspondance, Mélanges, Guillaumin, 1854, Paris

Les lois. — Leur caractère providentiel. — L'intérêt personnel, mobile des actions humaines et générateur de progrès individuel et social. — L'harmonie des intérêts.

Ainsi donc, il y a des lois naturelles de l'économie. Jugant la méthode des socialistes, Bastiat affirme que la sienne est différente et que, de l'observation des faits et du travail de classement et de rapprochement scientifique, découle la certitude de lois dans l'ordre économique.

Nous n'avons jamais observé ces idées chez ses adversaires. Ils ont nié la juste distribution naturelle des plaisirs et des peines, ils ont nié que la société soit un corps vivant qui a une réalité profonde et que l'on ne peut arranger à son gré, ils ont nié les lois ; Bastiat affirme le contraire et nous allons voir quelles sont ces lois.

Elles sont générales et son esprit de croyant les qualifie de providentielles. Point n'est besoin de citer de nombreux passages de son œuvre, les termes pris au hasard sont suffisamment précis et significatifs. Tout son ouvrage *Les Harmonies*, est pénétré de cette idée qu'il y a des lois, et que, parmi ces lois, les plus fondamentales sont celles de l'harmonie des intérêts et de l'intérêt personnel.

Harmonies économiques. Contradictions économiques ! Les titres seuls suffiraient à opposer les deux plus qualifiés représentants des deux écoles. Les socialistes n'ont pas vu ou plutôt n'ont pas cru en le libre jeu des forces naturelles, ils ont vu la lutte partout et dans tout ; la contradiction leur a paru

générale, et c'est alors qu'ils ont nié les lois naturelles, pour inventer une discipline toute faite qui doit régenter aussi bien les choses que les hommes. Ils ont inventé aussi un mobile tout neuf.

Bastiat conserve la foi en des forces naturelles qu'il est puéril de nier, et il proclame le mobile éternel, indéniable de l'intérêt personnel. Les forces de la nature, elles s'exercent suivant les visées de la Providence, elles sont, nous n'y pouvons rien, et il nous est réservé seulement de découvrir les mécanismes providentiels qui les dirigent, dans le but d'adapter nos actes à leur jeu, occupation autrement facile et raisonnable que celle qui consiste à vouloir les réformer et les entraver.

Il soutient avoir la logique pour lui, et c'est à la jeunesse française éprise de cette logique qu'il dédie son livre, comme un monument construit sur ces bases : les forces de la nature, dans leur jeu libre, sont bonnes. Il y a un mobile, celui de l'intérêt personnel. Ce mobile est bon, pourvu que l'intérêt soit légitime. Tous les intérêts légitimes sont harmonieux.

L'homme obéit à son intérêt propre et ce principe d'action est éternel. Bien plus, il est le meilleur qu'il soit, car, principe de progrès individuel, il est aussi principe de progrès social. Les intérêts de chacun sont harmoniques et concourent au bien-être de tous. C'est ainsi que Bastiat écrit au *Journal des Économistes* :

« À travers bien des tâtonnements, la grande idée de l'harmonie des intérêts a toujours brillé sur l'école économiste, comme son étoile polaire. Je n'en veux pour

preuve que cette devise qu'on lui a reprochée "Laissez faire, laissez passer". »¹⁹

On a parlé d'antagonisme, de lutte des intérêts, on a vu la contradiction entre les profils de chacun, et l'on a voulu soumettre l'humanité à une règle rigide pour atténuer la contradiction et la lutte. Rien n'est plus faux, chacun obéissant à son propre intérêt, améliore le sort de la masse.

« Le profit de l'un est le profit de l'autre. Le bien de chacun favorise le bien de tous, comme le bien de tous favorise le bien de chacun. »

Il est inexact de comparer le monde à une vaste arène où la guerre sévit à l'état endémique. Il y a au contraire concordance et union dans l'ensemble, et l'humanité progresse de tous les progrès que chacun réalise. Évidemment, ce progrès est parfois inconscient chez ceux qui en sont les auteurs, ceux-ci ne pratiquent pas le renoncement et n'agissent pas précisément dans ce but, mais il est bon qu'il en soit ainsi parce que le renoncement, s'il était général, tendrait vers la destruction de la société.

De cette loi des intérêts, il se sentait conduit fatalement à préconiser la politique économique de la liberté. M. G. de Nouvion écrit :

« Il montrait à son ami Félix Coudroy comment les manifestations libres des intérêts individuels se limitent réciproquement par leur opposition même et se ramènent à

¹⁹ G. de Nouvion. F. Bastiat. Sa vie, son œuvre, ses doctrines, Guillaumin, Paris, 1905

une résultante commune d'ordre et d'intérêt général, comment le mal, loin d'être une tendance positive de l'esprit humain, n'est qu'un accident de la recherche du bien, une erreur que redressent l'intérêt général qui le surveille, et l'expérience qui le poursuit dans les faits, comment la liberté est, non pas un résultat et un but, mais le moyen et l'instrument nécessaire, sans lequel rien n'est réalisable. »²⁰

Bastiat a donc la foi en l'homme, non pas parce qu'il le croit radieusement bon, mais parce que le dire méchant ne signifie rien, et qu'il faut voir à quel mobile il agit, et non pas tenter le travail immense de lui inculquer d'autres mobiles chimériques. C'est ainsi qu'il écrit à M. Calmette de Bayonne et, dans sa lettre, il y a en germe ce qui, vingt ans plus tard, sera l'Harmonie des Intérêts.

« Le dévouement, le renoncement de soi-même : vertus antiques que l'on voudrait voir renaître parmi nous ! Puérile illusion.... »

« Qu'est-ce qu'une politique fondée sur un principe qui répugne à l'organisation humaine ? Dans aucun temps, les hommes n'ont eu du renoncement à eux-mêmes, et selon moi, ce serait un grand malheur que cette vertu prit la place de l'intérêt personnel. Généralise par la pensée le renoncement à soi-même et tu verras que c'est la destruction de la société. L'intérêt personnel, au contraire, tend à la perfectibilité des individus et par conséquent des masses qui ne se composent que d'individus. Vainement dira-t-on que l'intérêt d'un homme est en opposition avec ce-

²⁰ *Œuvres de F. Bastiat*. Tome I. Correspondance, Mélanges, Guillaumin, 1854, Paris

lui d'un autre. Selon moi, c'est une erreur grave et antisociale. »²¹

Voilà donc les socialistes taxés d'erreur grave et antisociale parce qu'ils ont cru à l'antagonisme des intérêts et parce qu'ils ont alors tenté de trouver l'harmonie dans des combinaisons diverses que, par la contrainte légale, ils tentent d'imposer aux hommes. Bastiat trouve l'harmonie dans la nature des hommes et des choses.

Évidemment, les socialistes ont dit le remède, ils ont dit que ces antagonismes, lutte de classe, lutte entre le capital et le travail, disparaîtront le jour où l'humanité adoptera leurs systèmes.

Mais ce jour est loin car, dit Bastiat, pour qu'il luise, il faudra que toutes les libertés soient détruites, parce que très fortement sont attachés les hommes aux idées d'individualisme et de propriété. En définitive, il convient d'envisager l'humanité telle qu'elle est et non telle qu'elle devrait être.

L'homme isolé est une monstruosité ; dans l'isolement, ses besoins sont immenses tandis que ses ressources sont modestes, tandis que dans le stade social, le phénomène inverse se produit. À quoi cela tient-il ? À ce que l'échange supprimé par les socialistes, existe réellement, cet échange qui, perfectionné par la monnaie, s'élargira (car de l'harmonie des intérêts découle la liberté), accroissant par son élargissement le bien-être de chacun et par là même celui de tous. Pour arriver à cette constatation, point n'est besoin de faire de l'humanité une masse malléable que l'on fond et refond à sa guise ; il suffit d'observer les faits, de découvrir

²¹ *Œuvres de F. Bastiat. Tome II.*

les conséquences de ces faits, et de dégager les lois qui les régissent. Alors, on sera forcément amené à reconnaître que chaque individu, chaque groupe, chaque nation, prend pour règle son intérêt.

Notre but étant bien plus de signaler une attitude constante de Bastiat vis-à-vis du socialisme que d'approfondir son raisonnement, car la tâche serait lourde ; contentons-nous donc de dire que, avec son bon sens aigu de savant et d'économiste, il dit, en gros, ceci :

Rien ne sert de nier la réalité.

Rien ne sert de construire sans se soucier de ce qui est.

Il y a des lois.

Il y a un mobile au cœur de l'homme.

Ce mobile, c'est l'intérêt personnel.

Les intérêts sont harmoniques.

Voilà un point établi, un point par lequel Bastiat se différencie très fort des socialistes qui nous ont occupés. De cette harmonie des intérêts, son système de la liberté découle mathématiquement.

*La lutte. — Concurrence. — Ses effets heureux pour la société. —
Le point de vue du consommateur. — La liberté du travail. —
L'échange national et l'échange international.*

Il pourrait paraître logique, étant donné que tous les systèmes socialistes aboutissent, nous l'avons vu, à une critique acerbe de la base fondamentale de l'individualisme, l'institution de la propriété, de voir immédiatement comment Bastiat s'est fait le champion de cette institution. Nous préférons cependant indiquer d'abord ses conceptions qui sont des critiques de méthodes et de panacées socialistes, nous rappelant que lui-même disait que la liberté aboutit à la propriété, étant la propriété de soi-même, de ses facultés, de ses œuvres. D'autre part, liberté sans échange n'est qu'un vain mot, et ces notions d'échange libre doivent être étudiées ou tout au moins examinées un peu avant celles de propriété, qui n'existeraient pas si les premières n'étaient solidement établies. Voyons donc le système de la liberté cher à Bastiat.

Quand on admet qu'il y a lutte, antagonisme, que l'homme est contre l'homme tel un sauvage contre un sauvage, il est raisonnable de penser à établir des barrières à tous ses actes dans toutes les sphères de son activité. Mais quand on a la conviction que, suivant son intérêt, il tend vers l'intérêt des autres hommes, on ne trouve aucune raison de refréner et d'entraver son activité. La liberté est donc inséparable de l'harmonie des intérêts. Bastiat va éloquentement le prou-

ver et l'arbitraire légal n'aura pas d'adversaire plus résolu et mieux armé que lui.

Il la voudra, cette liberté, dans tout et partout ; quelle que soit la modalité que revêtira l'activité humaine, il faudra, selon lui, qu'elle s'exerce librement. Donc, liberté de chacun et pas de pouvoir arbitraire qui vienne l'entraver. Les deux notions de liberté absolue et d'État avec un minimum de prérogatives se confondent, et nous allons voir comment de la méthode adoptée, de la constatation des lois de l'intérêt personnel et de l'harmonie des intérêts individuels, Bastiat fait sortir logiquement une théorie de l'État et une conception de la liberté complètement différents de celles des socialistes.

Pas de lutte féroce, c'est un fait. Que deviennent alors ces tableaux si noirs d'une concurrence meurtrière dans l'ordre économique, des méfaits du machinisme, que deviennent, car au fond cela se rattache à la concurrence, les misères d'une surproduction soi-disant inévitable, si l'on laisse chacun produire à sa guise; que deviennent enfin les notions d'état régulateur, d'état commerçant et industriel, d'état despote et tyran ?

Il ne faut pas envisager la concurrence à la manière étroite de ses détracteurs. Elle n'est pas la guerre brutale des premiers hommes où fatalement le plus fort écrase le plus faible. Il serait sans doute puéril de nier qu'elle n'a pas dans une industrie donnée, à un moment donné, des effets désastreux pour certains, mais, dans l'ensemble, elle produit tout au contraire une amélioration évidente.

« Cessons donc, écrit-il, d'assimiler puérement la concurrence industrielle à la guerre, fausse assimilation qui

tire tout ce qu'elle a de spécieux de ce qu'on isole deux industries rivales pour juger des effets de la concurrence. Sitôt qu'on fait entrer en ligne de compte l'effet produit sur le bien-être général, l'analogie disparaît. »

Contre les points particuliers des critiques socialistes, il a la même défense énergique. Il nie que le paupérisme, le prolétariat, les souffrances des dernières classes, soient la conséquence de ce qu'on a appelé l'exagération de la concurrence. Il nie les mauvais effets de la surproduction, car, dit-il, comment la misère aurait-elle pour cause la surabondance des produits ?

Et puis pourquoi constamment isoler le producteur et n'envisager que lui ? Est-il seul dans la société, et le consommateur est-il tellement négligeable ? La concurrence, si elle absorbe parfois certains fabricants, est un facteur d'émulation et de progrès, tandis qu'elle assure à la majorité que représentent les consommateurs un bon marché croissant pour une fabrication meilleure. Elle tend à exciter les facultés d'invention tendues, parce que l'intérêt personnel agit, à diminuer les frais de production ; elle peut accabler parfois et par exception le trop faible, mais très souvent, elle aura pour effet de lui communiquer au contraire de la force, et tout au moins, sachant qu'il ne doit compter que sur lui-même, il saura ne pas s'endormir dans une foi mauvaise en l'autorité qui, éprise d'un égalitarisme vain, lui assurera, quelle que soit l'activité par lui déployée, ce minimum désastreux que réclament les réformateurs.

Bien plus, la réflexion montre aisément que la somme des satisfactions qui aboutit à chaque membre de la société est de beaucoup supérieure à celle qu'il pourrait se procurer par ses efforts. À quoi cela tient-il ? À la concurrence, ré-

pond Bastiat ; à la concurrence qui accroît par les progrès qu'elle réalise, en rendant plus faciles les services, cette utilité gratuite qui tombe dans le domaine de la communauté (et que nous définirons lorsque nous parlerons de la propriété), car la concurrence arrache des mains de l'individu le progrès à mesure qu'il se réalise.

Laisser à chacun la liberté de son travail, laisser à chacun le droit complet de porter ses forces dans la branche qu'il a choisie, faire en sorte qu'aucun obstacle ne vienne entraver l'application de ses efforts à telle ou telle œuvre, voilà la justice, c'est dans la liberté entière qu'elle réside, tandis que réside aussi dans cette liberté l'utilité sociale. On a qualifié la concurrence de « providence de l'égoïsme ». Bastiat dit : « Il n'y a d'autre organisation du travail que la liberté, il n'y a d'autre distributeur de salaires que le travail lui-même se rétribuant par ses œuvres et se faisant à lui-même une justice que les systèmes arbitraires ne lui font pas. »²²

C'est donc la justice qui règne dans le monde où règne la liberté pour chacun de travailler à son gré, sans barrières légales sorties des cerveaux d'utopistes qui, pour assurer à certains, même sans efforts de leur part, un minimum de jouissances, spolient les travailleurs d'une portion des fruits de leur travail.

D'ailleurs, il est bon qu'il y ait des riches, et toute atteinte portée à leur fortune est préjudiciable surtout aux pauvres, car elle les prive de salaires. Les lois d'économie : concurrence, offre et demande, jouent, malgré que les socialistes les nient, et l'égalité est une chimère qui serait d'ailleurs dé-

²² F. Bastiat. *Œuvres*, t. VI, *Harmonies économiques*, Guillaumin, 1864

sastreuse. Enfin, il n'est pas du tout certain que le riche devienne de jour en jour plus riche, tandis que le pauvre devient de jour en jour plus pauvre au cours de cette lutte que l'on étale si complaisamment. Les observations de chaque minute semblent prouver le contraire à chaque minute, il n'y a donc pour s'en convaincre qu'à regarder impartialement autour de soi.

Ainsi la lutte apparaît moins désastreuse qu'on l'affirme. Bien plus, elle a selon Bastiat tant d'effets heureux que ses effets néfastes doivent être acceptés et, par conséquent, il est inutile et dangereux qu'une contrainte intervienne pour régler le mécanisme social et donne à une autorité extérieure un droit sur le travail de chacun, pris dans ses deux phases, la production et la disposition des produits. La production et l'échange doivent être libres ; il ne sert à rien de les régler, car cela aboutirait à une immoralité et à une injustice.

Bastiat a poussé ce raisonnement très loin, si loin que ce qu'il souhaite à l'intérieur du pays, il le souhaite également dans les relations internationales, et toutes ses campagnes en faveur du libre-échange, contre le régime protecteur, disent éloquemment son idéal économique. Dans la « Déclaration de l'Association pour la liberté des échanges », on peut lire :

« L'Échange est un droit naturel comme la propriété. Tout citoyen qui a créé ou acquis un produit, doit avoir l'option ou de l'appliquer à son usage, ou de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui donner en échange l'objet de ses désirs. Le priver de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et uniquement pour satisfaire la con-

venance d'un autre citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de justice. »²³

Le droit au travail se résout donc dans la liberté du travail ; pas d'État patron ou monopoleur qui réglemente la production et la circulation, un État à attributions réduites, bien définies, voilà le souhait qui apparaît ; logique conséquence de celui d'une liberté régnant pour chacun dans l'ordre économique (il est évident que dans l'ordre politique, la liberté apparaît à Bastiat comme l'attribut premier d'un citoyen) et nous sommes amenés à dégager des écrits de l'auteur des *Harmonies*, une notion de l'État qui va être à l'antipode de celle des socialistes.

²³ G. de Novion. *F. Bastiat. Sa vie, son œuvre, ses doctrines*, p. 192

L'État socialiste. — Ses multiples attributions. — L'impôt croissant. — Bastiat et sa conception des attributions de l'État. — Minimum de fonctions et minimum d'impôts avec maximum de liberté.

Nous avons vu la force et les attributs nombreux donnés à l'État par l'école socialiste. Comment Bastiat a-t-il apprécié leur conception et quelle est la sienne propre ?

Tout doit appartenir à l'État, voilà un principe ; celui des socialistes. Tout ou presque tout doit appartenir à l'initiative privée, voilà la réponse de Bastiat. Alors que les premiers le font intervenir dans toutes les activités de la société : propriété, travail, échange, religion, éducation, association, lui veut le cantonner dans certaines sphères d'utilité très générale et dans un rôle de garant et de régulateur. Il écrit à M. Coudroy, en février 1848 :

« Depuis dix ans, de fausses doctrines fort en vogue nourrissent les classes laborieuses d'absurdes illusions. Elles sont maintenant convaincues que l'État est obligé de donner du pain, du travail, de l'instruction à tout le monde. Le gouvernement provisoire en a fait la promesse solennelle, il sera donc forcé de renforcer tous les impôts pour essayer de tenir sa promesse et, malgré cela, il ne la tiendra pas. »²⁴

²⁴ F. Bastiat. *Œuvres complètes*, t. I. Lettre du 29 février 1848

Il y a un grave danger, dit Bastiat, à faire intervenir une autorité pour redresser ce que l'on appelle les effets désastreux des lois qui régissent la production, par exemple : telle celle de l'offre et de la demande ; pour organiser la circulation et la consommation, pour intervenir enfin dans l'instruction et l'éducation, pour attirer à elle et en faire des monopoles légaux toutes les activités, afin de les fonctionnariser et remplacer l'armée des travailleurs libres par une armée de salariés officiels.

Il montre comment pour la rétribution de ces salariés dont le nombre ira toujours croissant, il faudra des impôts toujours croissants et comment l'État et le fonctionnaire sont impropres à réaliser des économies en même temps que des progrès dans l'exploitation d'une industrie quelconque.

« D'autres symptômes, écrit-il, sont bien plus effrayants. L'idée dominante, celle qui a envahi toutes les classes de la société, c'est que l'État est chargé de faire vivre tout le monde ; c'est une curée générale à laquelle les ouvriers sont enfin appelés » : Quelle critique peut-on présenter avec des mots plus nets d'une doctrine comme celle de Louis Blanc ? Et dans ses articles du *Journal des Débats*, avec quelle magistrale ironie, il stigmatise les conceptions à la mode !

« Monsieur, je n'ai pas l'honneur de vous connaître, mais je gage dix contre un que depuis six mois vous faites des utopies et si vous en faites, je gage dix contre un que vous chargez l'État de les réaliser.

Il faudra que cet État soit chargé :
d'organiser le travail et les travailleurs ;
d'extirper l'égoïsme ;

de réprimer l'insolence et la tyrannie du capital ;
de faire des expériences sur le fumier et sur les œufs.
de coloniser l'Algérie ;
d'allaiter les enfants ;
d'envoyer dans les campagnes les habitants des villes. »

« Il faudra qu'il fasse tout cela et bien d'autres choses encore car l'État c'est la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens des autres. »²⁵

C'est la grande fiction et c'est la grande erreur, car l'État, composé de fonctionnaires, obéira à ce désir de tout le monde, et le pillage réciproque, légal, s'organisera pour aboutir à ces espérances qui sont totalement contradictoires : « donner beaucoup de bienfaits et peu d'impôts, beaucoup faire et beaucoup prendre », tout exiger de l'État et ne rien vouloir lui donner. Or, un tel système est « chimérique, absurde, puéril, contradictoire et dangereux ». Les épithètes sont énergiques, il semble. De cet État industriel, propriétaire (nous verrons ce que pense notre auteur de la mainmise de l'État sur les richesses), commerçant, banquier, instituteur, éducateur, Bastiat ne veut entendre parler à aucun prix.

Quelles sont donc les attributions qu'il veut bien concéder à l'autorité inévitable, et utile d'ailleurs, qui existe dans chaque pays ? Nous serons brefs, car dans le système de Bastiat, les fonctions de l'État sont peu nombreuses. Toutes d'ailleurs se résolvent dans une mission générale de surveillance et de contrôle.

²⁵ F. Bastiat. *Œuvres complètes*, t. IV, Sophismes économiques. L'État

Les hommes, en effet, ont le droit de jouir du libre exercice de toutes leurs facultés, mais les hommes sont des hommes, et Bastiat, quel que soit son optimisme qui, notons-le à nouveau, n'est aucunement exagéré, ne conteste pas qu'ils puissent abuser de cette liberté tant nécessaire. C'est alors que l'autorité doit intervenir pour réprimer cet abus et dans la lettre à M. de Lamartine, nous pouvons lire :

« Les économistes pensent que c'est là sa principale, mieux sa seule mission. »

C'est, convaincu de cette idée qu'il s'oppose au développement des services publics, à tous les empiétements que peut tenter l'État dans le domaine de l'industrie privée, qu'il défend même à l'autorité de faire concurrence aux particuliers. Bastiat a jugé et condamné le service des postes, et il a combattu tous les monopoles manufacturiers ou autres de l'État. Un, principalement, lui est odieux : celui de l'enseignement et, dans sa lettre aux électeurs des Landes, il écrit : « Le Gouvernement n'est pas institué pour asservir nos intelligences, absorber les droits de la famille », car, ajoute-t-il, « l'État n'est pas infallible, et ce monopole de l'instruction ne saurait être confié qu'à une autorité infallible ». Hors de là, il y a des chances infinies pour que l'erreur soit uniformément enseignée à tout un peuple.

« Victor Cousin ferait des philosophes, Fourier des harmoniens, moi des économistes. L'unité est une belle chose, à condition d'être dans le vrai. »²⁶

²⁶ F. Bastiat. *Œuvres*, t. I, Guillaumin, Paris, 1854.

Il applique même à cette manifestation particulière de la vie d'un peuple son appréciation sur la concurrence. Il faut, dit-il, laisser l'enseignement libre, il se perfectionnera par les essais, les exemples, la rivalité, l'émulation, l'imitation.

Ainsi, tout se pénètre dans une doctrine qui a l'harmonie pour base et la liberté pour moyen d'action.

L'État devra réprimer les abus individuels, maintenir en outre l'ordre sans lequel une nation ne peut se développer, assurer l'indépendance du sol et enfin exécuter certains travaux d'un intérêt très général que les activités individuelles n'exécuteront pas, car elles obéissent économiquement au seul mobile de l'intérêt personnel.

Ce n'est un maximum qui ne doit être dépassé. Tel quel, il évite l'usurpation et l'injustice en même temps qu'il réalise l'économie, car « il y a entre nos libertés et nos bourses une véritable communauté de destinées. »

Notons que Bastiat a de l'impôt une conception qui découle logiquement de celle qu'il a de l'État. Pour lui, l'impôt doit être unique et proportionnel, car l'État est une association avec charges générales mises en commun, et chacun doit les supporter suivant ses ressources. D'ailleurs, les charges fiscales seront légères, car les services publics seront très réduits.

Ainsi donc, un État sans prérogatives exagérées, avec un minimum d'attributions et sans ressources fiscales démesurées. Ceci est important, car ayant peu de ressources, et aucune espérance de les accroître pour d'autres missions que celles lui incombant, il faudra bien que le budget des dépenses soit conforme à celui des recettes. D'autre part, il faudra savoir l'exiger.

Voilà, écrit Bastiat à M. Coudroy, le plan pratique :

« Réformer la poste, le sel et les boissons, de là déficit dans le budget des recettes qui sera réduit à 12 ou 13 millions, exiger du pouvoir qu'il y conforme le budget des dépenses, lui déclarer que nous n'entendons pas qu'il dépense une obole de plus, le forcer ainsi à renoncer au dehors à toute intervention, au dedans à toutes les utopies socialistes, en un mot exiger ces deux principes, les obtenir de la nécessité puisque nous n'avons pu les obtenir de la raison publique. »²⁷

Voilà comment sera détruite une notion d'État contraire manifestement à la liberté, car « que peut-il exister de liberté là où pour soutenir d'énormes dépenses, le gouvernement forcé de prélever d'énormes tributs se voit réduit aux contributions les plus vexatoires, aux monopoles les plus injustes, aux exactions les plus odieuses, à envahir le domaine des industries privées, à rétrécir sans cesse le cercle de l'activité individuelle, à se faire marchand, fabricant, courrier, processeur, et non seulement à mettre à très haut prix ses services, mais encore à éloigner par l'aspect des châtiments destinés au crime, toute concurrence qui menacerait de diminuer ce profit. Sommes-nous libres si le gouvernement épie tous nos mouvements pour les taxer, soumet toutes les actions aux recherches des employés, entrave toutes les entreprises, enchaîne toutes les familles, s'interpose entre tous les échanges pour gêner les uns, empêcher les autres et les rançonner presque tous ? »

Très énergiquement, que ce soit dans la partie critique ou dans la partie constructive de son œuvre, Bastiat condamne les socialistes partisans de l'État omniscient et omnipotent.

²⁷ F. Bastiat. *Œuvres*, t. I. Guillaumin, Paris, 1854

La contrainte et la responsabilité. — Les lois de liberté et de responsabilité. — La solidarité. — Le droit à l'assistance. — L'assistance libre et volontaire.

Dans un régime de liberté complète, chacun agissant à sa guise, sans entraves, portant son activité dans la branche qui lui convient, agissant dans sa production de travail social à son gré, échangeant comme il lui plaît, supporte à plein les conséquences de ses actes bons ou mauvais et la société libre est régie à la fois par la loi de liberté et par la loi de responsabilité.

Cette autre loi que Bastiat s'est gardé de méconnaître fut observée par les socialistes et critiquée autant peut-être que celle de la concurrence, dont elle est, en quelque sorte, le corollaire. De cette responsabilité, néfaste à leur avis parce que chacun ne va pas à la tâche avec les mêmes moyens, partant d'elle ils ont bâti une philanthropie non sans pouvoir sur la foule, et édifié un régime où ils ont voulu la supprimer totalement. Voyons comment Bastiat a apprécié la loi de responsabilité et quelles sont ses idées sur la fraternité et sur l'assistance.

Les questions de responsabilité et d'assistance sont connexes et constituent une partie de l'économie politique dans l'examen de laquelle il convient d'avancer avec prudence, principalement dans une étude constructive en quelque sorte, puisqu'elle doit aboutir à un système social. Si l'on établit en effet la loi de responsabilité seule, et que l'on ne

se soucie pas de ses conséquences extrêmes, ne va-t-on pas être taxé de dureté et de méconnaissance des inégalités naturelles ? Si, d'autre part, l'on n'envisage que ces inégalités, et si l'on tend à supprimer pour chacun la responsabilité de ses actes, ne risque-t-on pas de faire une société veule, sans courage, sans initiative, une société condamnée à mort du fait même que chacun étant assuré, quoiqu'il fasse, d'être secouru, n'aura plus aucun intérêt à faire ?

À ces deux systèmes, dont le dernier est celui des socialistes, Bastiat a pris des éléments inégaux. Il admet le premier d'une façon formelle, mais il en tempère la dureté un peu mécanique par le principe de l'assistance enfermée dans le second, mais un principe qu'il fait différent dans sa modalité. Étudions d'un peu près sa théorie personnelle.

La liberté est la meilleure des organisations sociales. Il a posé maintes et maintes fois cette affirmation. Mais, dit-il, qu'est la liberté en tant que facteur de progrès, si la loi de responsabilité n'intervient pas ? Cette loi, écrit-il à M. de Lamartine, « il faut absolument qu'elle sorte son plein, entier et naturel effet. » Que si la loi humaine intervient et fait dévier les conséquences des actions de telle sorte qu'elles ne retombent pas sur ceux à qui elles étaient destinées ; non seulement la liberté n'est plus une bonne organisation, mais elle n'est pas. Il faut donc que cette loi joue en toutes circonstances. Il est juste et moral que l'homme ne puisse échapper aux conséquences de ses actes ; bien plus, c'est utile, parce que cette certitude des conséquences développera en lui la prévoyance, et le fera lutter pour éviter les misères qui, dit Bastiat, sont « méritées ou imméritées. »

Dans le cas particulier de la population, par exemple, ne convient-il pas que l'homme raisonnable sache se rendre

compte que la loi de multiplication des êtres est dans un rapport dangereux de croissance avec celle des moyens de subsistance ; sache qu'il est l'artisan même de son malheur ou de son bonheur ; et n'est-ce pas éluder, supprimer sa responsabilité si l'on donne à l'État la charge des enfants trop nombreux ? Aussi, sans interdire le mariage, ni conseiller la stérilité, Bastiat dira-t-il à l'homme : prenez garde d'avoir plus d'enfants que vous ne pouvez en entretenir ; vous souffrirez plus tard de votre imprévoyance, et vous ne souffrirez pas seul, car tout le corps social souffrira de votre légèreté.

C'est par cette loi de responsabilité qu'il enseigne à l'homme la grave et sévère loi de la solidarité. « N'est-ce pas là, dit-il, la plus morale des théories de vie, morale cent fois plus, elle, l'unique, que celles si nombreuses qui par des palliatifs et des expédients dont en définitive tout le monde souffre, car ils se résolvent en lourdes charges, tendent à faire supporter à la masse les inconséquences de quelques-uns ? »

Bastiat ne nie pas cependant que quelques-uns soient mal préparés à l'action et que leur faire supporter les résultats de leur faiblesses est peut-être d'une dureté trop mathématique. La loi est évidemment la loi, mais comme toutes les règles qui sont nécessaires et dont l'existence est juste et profitable, elle peut comporter des atténuations. Ces atténuations, il les désire, et il veut la charité et l'assistance, car, malgré le reproche de Lamartine, il ne considère pas les êtres comme des notations algébriques soumises à des calculs froids et inertes. Tout un pamphlet est consacré par lui à cette question angoissante de la fraternité entre les hommes.

Tout comme les utopistes sentimentaux, il souhaite que chacun soit pour chacun un frère secourable ; comme eux il veut que soient atténués les ratés du moteur social, mais avant cette fraternité il place la justice et n'admet pas que l'on oppose irréductiblement les deux notions. « Tout vient, dit-il, de ce que certains (et nous comprenons quels sont ceux qu'il vise) ont cru que la société est l'œuvre de l'homme, de la loi, et ont voulu que cette loi dictât la fraternité. Nous la souhaitons, nous autres, mais il ne nous est pas démontré qu'elle puisse s'imposer. » Introduire au contraire l'assistance légale dans les institutions constitue une grave erreur, car « la fraternité est spontanée ou n'est pas. La décréter, c'est l'anéantir ; la loi peut bien forcer l'homme à rester juste, vainement elle essaierait de le forcer à être dévoué. »²⁸

Il ne faut pas faire de l'assistance un droit ; il faut qu'elle soit laissée à chacun comme une des plus nobles manifestations de la liberté et de la bonté humaines. La nature même s'oppose à ce qu'elle soit enclose dans les rigidités d'un texte législatif.

« La fraternité infinie, variable, souple ne doit pas exister dans la loi, être imposée; il la faut libre, spontanée, volontaire. » C'est éloquemment que Bastiat demande aux hommes de s'arrêter dans cette voie dangereuse de la substitution de la prévoyance gouvernementale à la prévoyance individuelle. « Où s'arrête, dit-il, la fraternité ; à quel degré la loi la fixera-t-elle, et quant à sa forme et quant à ses formules infinies ? » La loi n'est pas faite pour cette fin, et il

²⁸ F. Bastiat. *Œuvres*, t. I, Guillaumin, 1854

insiste, ce qui nous permet de noter ici une de ses conceptions les plus intéressantes de la loi. « Elle doit, dit-il, assurer la seule justice, le seul respect des droits de chacun agissant sous sa responsabilité, elle doit prévenir et réprimer seulement les injustices, donner en un mot la sécurité. »

Cette sécurité, elle est utile et elle est en même temps logique au point de vue économique pur. En effet, dans une société socialiste où l'État dirige et réglemente tout, la valeur est soumise aux fluctuations de la loi et les conséquences de cette instabilité sont désastreuses : rareté des capitaux, hausse de l'intérêt et du prix des objets, baisse du salaire, recul et crise en résumé, tandis que si les caprices de la loi sont supprimés, les phénomènes inverses se produisent, les services ayant une valeur que n'affecteront pas les illusions changeantes des gouvernements aussi changeants.

Et puis, prenons la contrepartie. Quel danger n'entraîne pas cette fraternité légale ? En son nom l'un demandera l'uniformité des salaires. Mais alors que deviennent l'habileté, l'intelligence, et n'est-ce pas donner au travailleur une tunique de plomb qui le fait stagner dans une uniformité déplorable ? En son nom, un autre demandera une réduction croissante des heures de travail, et c'est alors l'arrêt de la production avec ses conséquences : rareté des capitaux, baisse des salaires, tandis que les travailleurs se transforment en solliciteurs perpétuels.

Dégradation matérielle et morale : voilà à quoi aboutit cette politique qui est injuste, n'étant guère qu'une spoliation légale sans moralité, car il est évident que le contribuable supportera les taxes à son corps défendant.

Alors que veut Bastiat ? Il veut une charité indépendante de la contrainte, une assistance libre qui sache ne diminuer

ni celui qui donne, ni celui qui reçoit et il insiste sur la nécessité qu'il y a de ne pas tourner la loi de justice enfermée dans celle de la responsabilité.

« La misère, écrit-il, est méritée ou imméritée, et il n'y a que la charité libre et spontanée qui puisse faire cette distinction essentielle si elle a des secours, même pour l'être dégradé qui a encouru son malheur par sa faute, elle les distribue d'une main parcimonieuse justement dans la mesure nécessaire pour que la punition ne soit pas trop sévère, et elle n'encourage pas par d'inopportunes délicatesses, des sentiments abjects et méprisables qui dans l'intérêt général ne doivent pas être encouragés. Elle réserve pour les infortunes innocentes et cachées la libéralité de ses dons et ce secret, cette ombre, ces ménagements auxquels a droit le malheur au nom de la dignité humaine. »²⁹

C'est le communisme qui est condamné et nous terminons ce chapitre par ces lignes suffisamment significatives :

« La charité légale, contrainte, organisée, décrétée comme une dette du côté du donateur, et une créance positive du côté du donataire », ne fait, ni ne peut faire cette distinction, dont nous avons parlé plus haut et c'est ainsi que :

« La charité gouvernementale, indépendamment de ce qu'elle viole les principes de la liberté et de la propriété, intervertit encore la loi de la responsabilité, en ce qu'elle établit une sorte de communauté de droit entre les classes aisées et les classes pauvres ; elle ôte à l'aisance le caractère de récompense, à la misère le caractère de châtement que la nature des choses leur avait imposé »

²⁹ F. Bastiat. *Œuvres*, t. 1, Guillaumin, 1854

La loi ne doit donc pas édicter une solidarité obligatoire, car pour la réaliser, il faudra disposer d'une partie de la fortune des uns en faveur des autres, et elle est arrivée au point limite du droit, quand elle oblige chacun à satisfaire pour sa part aux dépenses d'ordre public nécessaires à la communauté pour assurer les services généraux, administration, justice, police, défense du sol.

L'artificialisme me serait vain. S'il y a des riches et des pauvres, c'est que la nature des choses le commande et c'est la justice ; cette soi-disant lutte des classes, moins cruelle au fond qu'on le proclame et tempérée encore dans un régime individualiste par une charité clairvoyante, volontaire, qui ennoblit le donateur et n'engage pas le donataire à une inaction faite de l'orgueil d'un droit, et néfaste plus que salutaire si l'on envisage sa répercussion dans la marche du progrès social.

Il ne faut qu'il y ait ni obligation, ni droit, mais un geste spontané, volontaire, peut-être un devoir, mais qui ne relève que de la morale.

« Les économistes comme Bastiat, dit excellemment M. de Nouvion, n'ont jamais songé à contester qu'il y ait pour les heureux du monde un devoir moral à secourir les infortunés. Ils n'ont proscrit ni la bienveillance, ni la générosité, mais ils n'ont pas voulu transformer ce devoir moral en une obligation légale et dire que la sensibilité et la solidarité sociales étaient en quelque sorte la rançon de la violence qui avait été faite pour amener les hommes à vivre en société, à renoncer à l'isolement considéré com-

me l'état de nature. C'est faux d'ailleurs, car c'est l'état social qui est l'état de nature. »³⁰

En politique sociale, le socialisme est donc condamné par Bastiat. Le système d'égalité chimérique et de contrainte légale qui groupe les hommes en un troupeau asservi à l'autorité, lui apparaît donc irrémédiablement entaché d'oppression et d'injustice.

L'égalité niveleuse est un mythe dangereux ; car la lutte est une condition du progrès, et si l'on veut bien observer et ne pas faire à plaisir de cette lutte un combat de sauvages dont la terminaison est fatalement la mort de l'un des combattants, on est contraint de s'en rendre compte.

³⁰ G. de Novion, *F. Bastiat, sa vie, son œuvre, ses doctrines*, pp.285-286

Bastiat et l'association. — Son utilité incontestable. — Elle doit se développer dans la liberté. — Les coalitions. — Les articles 414, 415, 416 du Code pénal.

Un des moyens d'action du système d'égalité, c'est, nous l'avons vu, le groupement et l'association prêchée par les socialistes ; il a fait de tels progrès et a atteint de tels développements qu'il convient de se demander si Bastiat, partisan d'une théorie de l'homme indépendant, puisant en lui-même les raisons de son développement moral et économique, est resté fermé à l'idée de groupement des forces individuelles, et si sur ce point comme sur les autres, il a gardé un antagonisme irréductible.

La force de l'union ne pouvait échapper à un esprit aussi averti que le sien, et nous croyons pouvoir dire qu'aucun homme ne se pénétra mieux de l'harmonie des groupes en vue d'un résultat d'ordre individuel et d'ordre général. L'association ! mais elle est implicitement contenue dans la loi des *Harmonies*. Inconsciente, certes, un peu incertaine parfois, mais indéniable, car c'est de l'ensemble des intérêts individuels que sort cette résultante d'intérêt général qui est peut-être la plus curieuse manifestation de la volonté providentielle qui préside à nos destinées. Ceci, d'ailleurs, n'est guère qu'un côté de la question. Bastiat a pris vis-à-vis de la notion d'association une attitude très nette et très marquée de défenseur et de protagoniste. Il l'a préconisée dans le domaine commercial, dans le domaine moral et dans le

domaine économique ; il a fondé et soutenu cette fameuse Association pour la liberté des échanges qui lutte avec tant d'énergie pour l'abolition du régime protecteur, il a pris enfin dans la discussion de la loi fameuse de 1849 sur les coalitions une part active en faveur de la liberté. Le mot liberté revient fatalement sous la plume, car Bastiat n'a pas séparé le groupement de la liberté et n'a pas sacrifié l'une à l'utilité de l'autre. C'est en cela qu'il s'oppose encore aux socialistes. Leur association est viciée par la contrainte qui est à sa base ; nous l'avons suffisamment noté, et c'est la conséquence même d'un système qui fera payer aux contribuables les libéralités qu'il accorde aux groupements, véritables solliciteurs dont le nombre ne peut que croître. Celle que Bastiat défend a pour base la liberté.

Les principes de l'auteur des *Harmonies* sont d'ailleurs compatibles avec l'idée de groupe. Il n'a jamais contesté qu'il n'y ait pas des travaux nécessaires, mais pour lesquels l'homme n'aura guère que de la répugnance, car l'intérêt qu'ils présentent n'est pas individuel, et la conception même qu'il a de l'État en est la preuve, car qu'est-ce au fond que l'État qu'il rêve, sinon une association avec mise en commun des charges dans le but de réaliser une utilité plus générale et plus étendue ? Ce qu'il admet pour ces travaux d'intérêt absolument général, il l'admet aussi pour d'autres d'intérêt un peu plus restreint, mais trop large encore pour que s'y applique l'initiative d'un seul individu. Il l'admet encore pour la satisfaction altruiste de la charité et de l'assistance : en un mot, il l'admet pour tous les travaux à accomplir ou les besoins de défense à satisfaire qui nécessitent la mise en commun de quelques efforts et de quelques ressources.

Mais il veut absolument que cette association soit volontaire, et il ne veut pas que l'État intervienne pour en faire une brigade d'hommes unis sous la surveillance des autorités en même temps que sous sa protection.

Son attitude peut être synthétisée en quelques phrases. En janvier 1848, à la salle Montesquieu, il s'écrie :

« Je ne vois aucun inconvénient à dire que quant à moi, j'appartiens corps et âme à la cause de la démocratie, si l'on entend par ce mot le progrès indéfini vers l'égalité et la fraternité par la liberté. »

« D'autres ajoutent par l'association. Soit ! pourvu qu'elle soit volontaire, auquel cas c'est toujours la liberté. »³¹

Quelques années auparavant, il écrivait déjà à M. Félix Coudroy :

« Mon cher Félix, je m'occupe d'un plan d'association pour la défense des intérêts vinicoles. L'organisation pour un but utile est un moyen assuré de succès. »

On voit bien par là qu'il n'a pas méconnu l'utilité de l'union. À M. de Fonteyraud, il écrit encore :

« Ne soyons que 20, 10 ou 5, mais que ces 20 ou 10 ou 5 aient le même but, la même volonté, la même foi. »

« Donc, qu'une association se forme en France, qu'elle entreprenne d'affranchir le commerce et l'industrie de tous monopoles, qu'elle se dévoue au principe et à son

³¹ G. de Novion. *F. Bastiat, sa vie, ses œuvres, ses doctrines*

triomphe, et vous pouvez compter sur moi. De la parole, de la plume, de la bourse, je suis à elle. »³²

On ne peut plus fortement dire sa foi en l'association. De la parole, de la plume, de la bourse, il l'a défendue, mais il a combattu sur ce terrain comme sur les autres l'intervention de l'État qui vicie le principe de l'association volontaire. Il a su les mérites de l'association ; il a montré souvent que les manufacturiers, par exemple, sont armés par l'existence même de leurs délégués auprès du gouvernement, que par leurs soins les mesures fiscales et douanières sont soumises à de sévères enquêtes, et qu'à la force de la persuasion dans leurs luttes avec l'État, qui connaît souvent mal leurs besoins et leurs intérêts, ils ont su ajouter la force du nombre.

Il a mis tout cela en lumière, mais il a aussi résisté contre les subventions, contre cette forme la plus dangereuse de l'action socialiste, contre le socialisme d'État.

« Quant à moi, j'ai foi entière dans le principe de l'association, qui se confond avec la société elle-même, qui doit se développer en elle, mais je ne suis pas partisan des fonds accordés, aux dépens des contribuables, aux associations. »

C'est l'éternelle idée de l'iniquité qu'il y a à faire payer à tous les avantages accordés à quelques-uns qui persiste et contre elle Bastiat se redressera toujours, prêt à la lutte. Ayant la foi en les bienfaits de l'union, et voulant toujours une liberté plus complète, il devait nécessairement défendre le droit d'association libre, et il n'y a pas manqué lors de la

³² G. de Novion. *F. Bastiat, sa vie, ses œuvres, ses doctrines*

discussion de la loi de 1849 sur les coalitions. Nous n'entrerons pas dans le détail d'ailleurs, nous voulons simplement signaler comment Bastiat sut dire le droit pour l'ouvrier de s'unir et de se concerter et l'odieux d'une législation différente suivant qu'elle vise les ouvriers ou les patrons.

Les articles 414, 415 et 416 du Code pénal furent, on se le rappelle, décidés par suite de la trop grande inégalité de traitement accordé aux patrons se concertant pour la baisse, et aux ouvriers se concertant pour le résultat inverse. L'indignation de quelques hommes de cœur déclencha la machine législative, et ce fut un débat impressionnant à l'Assemblée de 1848. On disait à l'envi, les critiques ne manquant pas contre la législation existante, combien grande était la faculté pour certains patrons de s'entendre sans bruit ni discours, autour d'un tapis vert comme si élégamment le précise M. Jay à son cours de législation industrielle, et combien au contraire difficile était (et est encore) l'union discrète et sans fracas des ouvriers. Les notions d'injustice et d'abus d'autre part, si élastiques et difficilement appréciables, aggravèrent l'injustice première de faire de l'injustice et de l'abus une condition essentielle du délit chez les patrons seulement ; les différences de pénalités enfin venaient montrer l'arbitraire légal du régime qu'on parlait de modifier.

C'est sur l'amendement Vatimesnil que s'engagea la bataille et c'est un argument spécieux du rapporteur qu'il nous paraît intéressant de signaler, car on peut dire que c'est à lui qu'a répondu l'intervention de Bastiat. Le voici :

Le prix de la main-d'œuvre est, comme celui de toutes choses, soumis et déterminé aux et par les lois de la concurrence. Or, les coalitions détruisent les effets de la concurrence et sont donc contraires à la liberté du commerce, de

l'industrie et du travail, libertés constitutionnelles. Les coalitions sont donc anticonstitutionnelles. M. Morin combattit le projet issu de cette théorie et déposa à son tour des projets d'articles que le lendemain Bastiat soutint avec des arguments qu'il est nécessaire de résumer ici. Nous puisons d'ailleurs dans le livre de M. de Novvion les éléments de ce résumé.

La coalition, a soutenu Bastiat, « traduit les idées d'association, de combinaison, d'accord et de concert ». Elle ne doit pas être un délit ou elle en doit être un, quel que soit son objet, même s'il est pure philanthropie. On reconnaît le droit de débattre avec un patron les conditions de son travail, il faut être logique et accorder le droit de refuser ces conditions. L'ouvrier peut dire : je ne travaille pas à tel prix et je vais essayer d'entraîner mes camarades, qui sont liés à moi par une similitude d'intérêts, à cesser le travail. Le chômage, manifestation forcée de la coalition, sera-t-il alors un délit ? Si oui, dites que quiconque aura refusé de travailler au taux qui ne lui convient pas sera puni, et la loi sera sincère, mais ne défendez pas à un certain nombre d'hommes le droit que chacun individuellement doit avoir de vendre son travail le prix qui lui convient, même si vous estimez qu'il est fâcheux que plusieurs ouvriers se retirent. Cela nuit à l'industrie du patron, dites-vous. Cela attente à sa liberté et à la constitution !

Faites attention que ce que vous proclamez n'est pas autre chose que l'esclavage, car qu'est-ce qu'un esclave si ce n'est l'homme forcé par la loi de travailler à des conditions qu'il repousse.

Les revendications ouvrières sont justes ; la législation existante est une odieuse inégalité consacrée. Il faut la réformer.

« Comment lutterez-vous avec avantage si vous refoulez la classe ouvrière lorsqu'elle ne demande rien que de raisonnable, lorsqu'elle demande purement et simplement la liberté et la justice ? Je crois que vous acquerrez une grande force en donnant ici une preuve d'impartialité ; vous serez mieux écoutés si vous vous montrez impartiaux. »

Puis c'est encore la liberté que Bastiat évoque. Liberté ! c'est pour lui le refrain, le *leitmotiv* éternel.

« La liberté peut réserver aux nations quelques épreuves mais elle seule les éclaire, les élève, les moralise. Hors elle, il n'y a qu'oppression et, sachez-le bien, amis de l'ordre, le temps n'est plus, s'il a jamais existé, où l'on puisse fonder sur l'oppression des classes le respect des lois, la sécurité des intérêts, la tranquillité du peuple. »³³

À ce cri éloquent, il ne manque même pas la consécration de l'inutilité.

³³ G. de Nouvion, *F. Bastiat. Sa vie, ses œuvres, ses doctrines*, Guillaumin, 1905

Le droit au travail et l'intervention de l'État. — La liberté du travail. — Les maux et leur disparition dans le régime de liberté.

Nous avons l'intention de rassembler en un chapitre les diverses appréciations de Bastiat sur la théorie fameuse du droit au travail.

Dans l'étude d'une œuvre où tout se pénètre et où tous les phénomènes de la vie sociale sont solidarisés, il n'est pas absolument nécessaire de rassembler séparément des théories qui se rencontrent constamment.

Aussi nous contenterons-nous d'un assez bref résumé.

Un homme suivant son intérêt personnel a la liberté d'apporter ses capacités à telle ou telle occupation qui lui convient. Aucune obligation, comme il est préconisé dans certaines Salentes idéales, ne doit être imposée dans cet ordre d'idées à un homme libre. La loi de vie, dit Bastiat, que tout homme a en lui, le poussera à travailler pour acquérir, car c'est dans le travail ou plutôt dans l'utilité de l'effort qu'est l'origine de la valeur qu'il voudra acquérir, mais il ne faut pas que son travail soit entravé dans son développement par des restrictions légales ou des associations à règles inviolables. Sur le grand marché du travail, chacun doit venir librement, pour apporter l'utilité maximum que chacun aura librement choisie, et la société autant que l'individu profitera de cette recherche libre d'une grande utilité individuelle qui tendra vers l'utilité sociale maximum.

Il faut que la production soit libre ; il faut aussi que l'échange, cet autre droit essentiel de l'homme, soit libre. Le marché du travail doit être le plus largement ouvert et les discussions du contrat doivent, elles aussi, être libres. L'homme a le droit de vendre son travail au prix qui lui convient, et si l'ouvrier par cette liberté se nuit à lui-même, c'est dans cette liberté qu'il trouvera le remède, et non dans une loi qui le retient à l'atelier par des dispositions légales oppressives.

Quoiqu'il en soit, Bastiat n'a jamais eu l'idée de contester ce fameux droit au travail qui est réclamé aussi fortement. Mais il ne veut pas que l'État s'arroge le droit de prendre, sur les capitaux déjà à peine suffisants, de quoi fournir du travail à ceux qui en manquent. Il y a à cela une raison de justice et une raison d'utilité, car enfin à quoi aboutissent les systèmes proposés, sinon à de médiocres résultats. Aussi il est bien puéril de faire autant de bruit et de si souvent jeter aux oreilles des travailleurs ces phrases à effets et ces formules creuses : droit au travail, droit à la vie.

Il ne saurait y avoir une créance ou une dette, il doit y avoir la liberté. À M. de Lamartine, Bastiat écrit :

« Je vous dirai, en empruntant vos propres expressions, ces idées ne sont si sonores que parce qu'il n'y a rien dedans que du vent et de la tempête. »

Lorsqu'il développera cette question et lorsqu'il appréciera par exemple les théories de Louis Blanc — les rêves de rémunération égale quel que soit le travail fourni, cet égalitarisme dans un des facteurs de la production — il ne trouvera que des critiques sévères de toutes les entraves à cette

liberté du travail qu'il souhaite. Il stigmatisera cette prime à la paresse si maladroitement accordée à tous, et lorsqu'on lui parlera du fameux point d'honneur, il s'écriera ironiquement :

« Il a plu à la Providence de placer dans l'individu les besoins et leurs conséquences, les facultés et leurs conséquences, créant ainsi l'intérêt personnel, autrement dit l'instinct de la conversation et l'amour du développement comme le grand ressort de l'humanité. M. Vidal va changer tout cela. Il a regardé l'œuvre de Dieu et il a vu qu'elle n'était pas bonne. En conséquence, partant de ce principe que la loi et le législateur peuvent tout, il va supprimer par décret l'intérêt personnel. Il y substitue le point d'honneur ; ce n'est plus pour vivre, faire vivre et élever leur famille que les hommes travaillent, mais pour obéir au point d'honneur, pour éviter le fatal poteau comme si ce nouveau mobile n'était pas encore de l'intérêt personnel d'une autre sphère. »

C'est donc toujours l'intérêt personnel qui jouant comme jouent les lois économiques dans le régime de liberté, rétablit l'équilibre. Il se peut évidemment qu'il n'y ait pas du travail pour tous et qu'il en résulte des maux indéniables ; mais par la baisse des salaires et des profits, la diminution de la part de chacun à la masse, la diminution des naissances, le niveau harmonieux se rétablira. Il peut y avoir souffrance dans le corps social, c'est certain. Bastiat n'est pas l'optimiste éternellement souriant et béat, mais ajoute-t-il, « je ne crois pas que la société puisse éviter ces maux en proclamant le droit au travail ». Bien plus, l'État prenant, ainsi qu'il est dit plus haut, des capitaux insuffisants déjà pour donner du travail à ceux qui en manquent, « fait le

plein d'une part en faisant le vide de l'autre ». Il trouble l'action des capitaux, le gêne, établit une distribution de salaires inéquitable, car elle n'a pas comme communes mesures la capacité et la moralité. En un mot, il aggrave des souffrances peut-être inévitables, mais qu'un régime de liberté fait promptement cesser, en ayant en outre l'immense avantage de forcer à prévoir.

Rien donc dans tous les systèmes proposés n'est à retenir : la condamnation définitive est prononcée. Pour Bastiat, dans le monde réel régi par la loi des intérêts, le droit au travail n'est et ne doit être que la liberté du travail.

La propriété. — Le droit de légitime défense. — La propriété et la loi. Théorie de la valeur. — La liberté du travail. — Légitimité de la propriété. — La rente du sol. — Utilité de la propriété.

Pour avoir de l'œuvre de Frédéric Bastiat dans ce qu'elle comporte d'opposé aux doctrines socialistes, une idée à peu près générale — car nous n'avons évidemment pas la prétention d'exposer tous les arguments nombreux qu'il a dressés contre les ennemis de toute sa vie — il nous reste à aborder l'examen de la question fondamentale de la légitimité de la propriété individuelle.

Cet examen est plus qu'à moitié fait d'ailleurs, car jusqu'ici Bastiat défend toutes les richesses entre les mains de l'homme contre les spoliations que dans un but quelconque l'État essaie de réaliser. C'est pour cette raison qu'il nous a paru utile, avant de présenter un essai d'ensemble sur ce point particulier, de nous renseigner sur la conception qu'il a eue de l'État et de son rôle. Et puis, n'est-ce pas dans l'étude de la doctrine saint-simonienne que nous avons pu voir que :

« La transmission de la propriété a évolué ; il faut maintenant faire passer les richesses à l'État. »

N'est-ce pas encore dans l'Icarie de Cabet que nous avons pu lire :

« C'est la République qui recueille les produits de la terre et de l'industrie. Il faut que la Société concentre, dispose et dirige tout. »

N'est-ce pas enfin Pecqueur qui a affirmé :

« Il ne doit y avoir qu'un seul propriétaire, qu'un seul entrepreneur, qu'un seul capitaliste : l'État ? »

Ainsi, la notion d'État est certainement en corrélation directe avec celle de la propriété, cette propriété que Proudhon, après bien d'autres, chargea de tous les vices et de toutes les misères de la société.

Disons tout de suite que Bastiat, protestataire énergique contre la mainmise de l'État sur le commerce, sur l'industrie, sur les activités diverses de l'homme, ne veut à aucun prix qu'il puisse encore s'approprier les richesses.

Il n'entend pas que la loi, œuvre de l'État socialiste, supprime un régime séculaire, et il démontre que la propriété n'est pas issue du cerveau d'un législateur, mais qu'elle préexiste à toute loi humaine, qu'elle est enfin providentielle et participe à la vie profonde des mondes, étant au premier chef un principe merveilleux de vie et de progrès. Voyons à l'aide de quel raisonnement il est arrivé à asseoir ses convictions. Répétons auparavant que nous croyons avoir déjà présenté Bastiat comme le champion de la propriété. Il l'a défendue sous toutes ses formes : celle du travailleur sur son travail, celle de chacun sur les bénéfices de ses actes, et nous savons la force avec laquelle il s'est élevé contre les attaques plus ou moins déguisées que sont les impôts, dans un régime socialiste, précisément contre la propriété de chacun, sous couleur d'humanitarisme et de philanthropie.

Que veulent en définitive les socialistes ? Ayant admis que tous les maux viennent du régime de propriété individuelle, ils souhaitent que l'État, par la loi, attente à ce régime et supprime la propriété.

Se servir de la loi pour arriver à ce formidable résultat est, selon Bastiat, une innovation peu banale qu'il convient de battre en brèche avec énergie.

C'est un attentat à la liberté individuelle, c'est sa suppression légale. Le beau plan vraiment ! Un plan qui est toute l'injustice et toute l'absurdité, s'écrie-t-il dans son pamphlet *La Loi*. Nous tenons de Dieu le don qui pour nous les contient tous, c'est-à-dire la vie dans toutes ses formes : physique, intellectuelle et morale, et nous devons le conserver contre toutes les attaques, proclame Bastiat. Pour ce faire. Dieu nous a dotés de facultés merveilleuses. Et il résume :

« Existence d'abord, facultés, assimilations. En d'autres termes : personnalité, liberté, propriété, voilà l'homme. »

Tous ces dons providentiels sont à l'origine de toute vie et préexistent à toute loi, c'est même à cause d'eux que les hommes font des lois, c'est parce qu'ils ont instinctivement le désir de défendre leur personnalité, leur liberté et leur propriété qu'ils édictent des règles législatives.

Qu'est-ce que la loi, en effet, sinon « l'organisation collective du droit individuel de légitime défense ? Chaque homme ayant le droit de défendre par sa force sa personne, sa liberté, sa propriété », plusieurs hommes ont le droit de se concerter en vue d'organiser pour pourvoir régulièrement à cette défense.

La conséquence de ceci, dit-il, c'est que :

« Comme la force d'un individu ne peut légitimement at-
tenter à la personne, à la liberté, à la propriété d'un autre
individu, par la même raison, la force commune ne peut
être légitimement appliquée à détruire la personne, la li-
berté, la propriété des individus ou des classes. »³⁴

Et que veulent les socialistes, sinon réaliser cet attentat ?
Ils entendent que la loi, consécration naturelle de l'œuvre
divine, devienne par une étrange perversion à laquelle con-
duit l'égoïsme humain, lequel tend à éviter la peine que re-
présente le travail, « perpétuelle application des facultés sur
les choses d'où naît la propriété », un instrument d'appro-
priation sur la propriété des autres. Ils veulent prendre aux
uns pour donner aux autres, suivant la classe qui est maî-
tresse du pouvoir ; ils violent la propriété au lieu de la ga-
rantir, et ce sont eux qui éternisent cette lutte des classes
contre laquelle ils se révoltent.

Ainsi première affirmation : L'attentat à la propriété par
les voies légales est une injustice.

Deuxième affirmation : Cette injustice est une spoliation
dangereuse, parce qu'elle se généralise et s'organise rapide-
ment. « Elle peut s'exercer d'une infinité de manières, de là
une multitude infinie de plans d'organisation : tarifs, protec-
tion, primes, subventions, encouragements, impôt progres-
sif, instruction gratuite, droit au travail, droit au profit, droit
à l'assistance, droit aux instruments du travail, gratuité du
crédit. »

³⁴ F. Bastiat. *Œuvres*, t. VI, La Loi

La fin de ce passage est particulièrement à souligner :

« Et c'est l'ensemble de tous ces plans, en ce qu'ils ont de commun à la spoliation légale, qui prend le nom de socialisme. Ce socialisme invoque la loi, il veut en faire un instrument, il veut au fond tourner la force contre le droit, car il emploie la loi, ayant pour sanction la force, à autre chose qu'à maintenir chacun dans son droit. »³⁵

Cette spoliation, elle est injuste et nuisible. La propriété est légitime ; bien plus, elle est souverainement utile, et se servir de la loi pour la combattre est un paradoxe monstrueux née d'une fausse philanthropie, car la justice doit être le droit, rien que le droit.

Quelles raisons d'ailleurs donne-t-on pour transformer aussi radicalement un régime de propriété qui dure depuis des siècles ? On affirme que la propriété est le vol, qu'elle consiste dans le produit d'une exaction sur le travail et que rente du sol et intérêt du capital sont les plus illégitimes attributs d'une institution qu'un autre, l'héritage, éternise odieusement.

Les socialistes disent cela, ils ne sont malheureusement pas seuls, car d'autres auteurs, quelques-uns appartenant même à la doctrine libérale, ont admis, en ce qui concerne la rente du sol, qu'elle est un privilège, et ne souhaitent son maintien que parce que l'utilité sociale commande que la terre soit appropriée. Voilà tout le grave problème de la propriété foncière qui est posé. La rente du sol n'est donc pas la rémunération méritée, pareille au salaire de l'ouvrier

³⁵ F. Bastiat. *Œuvres*, t. IV

et au profit de l'entrepreneur, mais une rémunération gratuite reçue par le possédant, sans travail et sans risques, en vertu d'une loi de monopole et pour une durée infinie.

Non, réplique Bastiat, voilà une erreur monstrueuse. Pas d'injustice dans tout cela, et il faut repousser ceux qui acceptent la demi-défaite de l'utilité. J'affirme, au nom du droit d'abord, subsidiairement au nom de l'utilité, mais jamais en son nom seul, que la propriété est légitime.

Pour comprendre le long plaidoyer qu'il a dressé au long des cinq articles des Débats et dans son ouvrage *Les Harmonies*, il faut avoir pénétré la théorie qu'il a construite de la valeur. Exposons-là sommairement.

Chaque homme échange les services qu'il rend à la masse contre les services que rendent les autres hommes. Telle est la base de l'échange et sa mesure est la valeur de ces services, laquelle réside dans le travail. Il n'y a pas, dit Bastiat, de valeur sans travail, et s'il y a des dons gratuits de la nature, ils n'ont pas de valeur.

Ces dons sont gratuits. On ne peut contester qu'il y ait des choses utiles sans travail, ainsi l'air, l'eau, la lumière, mais cette valeur n'est rien, car la valeur, selon lui, c'est « cette portion seulement d'utilité qui vient du travail » en sorte que deux choses « ne valent que quand ceux qui les ont travaillées les échangent librement l'une contre l'autre ».

En effet, ce qui fait qu'un homme refuse un échange, c'est « la connaissance qu'il a que la chose qu'on lui offre exige de lui moins de travail que celle qu'on lui demande » et l'élément naturel ne compte pas. L'effort épargné seul est envisagé. Deux hommes isolés, poursuit-il, travaillent pour se rendre service à eux-mêmes et les services s'échangent contre des services. Ainsi, l'eau ne vaut pas, elle n'a pas de

valeur, mais elle a de l'utilité. C'est le type du don gratuit, mais encore faut-il qu'on aille la chercher. Si je le fais moi-même je me rends un service moyennant une peine ; si j'en charge un autre, je lui donne une peine et naturellement je lui dois un service. Ce sont deux peines, deux peines à comparer, à débattre. Le don de la nature reste gratuit.

« En vérité, il semble bien que c'est dans le travail et non dans l'eau que réside la valeur. » En résumé : don gratuit de la nature et services s'échangeant contre les services, leur valeur étant proportionnelle au service rendu, « en fait à la peine évitée », et non point du tout à « l'utilité absolue de la chose », la valeur résidant en définitive dans le travail. Le prix des choses est par conséquent la rémunération stricte des services rendus, de la peine épargnée au consommateur, car l'acheteur ne paie aucunement les dons gratuits de la nature. »

Appliquons cette théorie de la valeur à l'examen de la propriété, viciée à l'origine, d'après les socialistes, parce que les propriétaires qui, au début, s'approprièrent brutalement ou insensiblement le sol qui doit appartenir à tous, reçoivent la rémunération de ces dons gratuits : l'air qui mûrit leur blé et leurs raisins, l'eau du ciel qui arrose leurs herbages, la fécondité du sol qui, quand on lui donne un, rend deux cents ou cinq cents.

Appliquons-là, dit Bastiat, car il faut de toute urgence répondre à Proudhon qui disait aux économistes hésitants : « Vous reconnaissez que les propriétaires usurpent et vendent les dons gratuits de Dieu. Donc, la propriété, c'est le vol. Le seul parti à prendre, c'est de l'abolir. »

Appliquons-le pour répondre : non, il ne faut pas l'abolir, car ce que paie le consommateur lorsqu'il achète le produit

du sol, rarement usurpé d'ailleurs, c'est l'équivalent du travail ; il ne paie que du travail.

Faisons une remarque en passant. Bastiat posant que les services s'échangeant contre les services, les intermédiaires qui nous épargnent du travail ont droit à une rémunération et ne sont pas des parasites, car « ils rendent des services, créent de la valeur aussi bien que le fabricant. » Leur rôle, si noirci aux divers chapitres de la concurrence par les socialistes, a pourtant l'utilité sociale souhaitable.

Quoi qu'il en soit, ni l'un, ni l'autre, fabricant ou négociant, s'ils ont recours aux forces naturelles, ne les font payer, car plus ils en sont secondés, plus ils sont forcés de baisser leurs prix », et elles restent donc « ce que Dieu a voulu qu'elles fussent : un don gratuit sous la condition du travail pour l'humanité tout entière. »

Pour l'agriculture spécialement, le raisonnement de Bastiat est très net.

Dans une île immense, un sauvage accumule des provisions, emploie des journées de travail à amasser dans le but de s'adonner à la culture. Il clôt un champ et personne ne peut trouver à y redire, car la terre abonde. Il produit plus qu'il ne consomme et il va échanger. Fera-t-il payer lors de l'échange le concours de la terre en plus de son travail ? Non, bien évidemment, car chacun a le droit de recourir à cet agent de production. D'autre part, s'il vend son lopin, il n'obtiendra que l'équivalent de son travail, car il est certain qu'on ne lui donnera pour payer ce capital qu'il offre que la représentation d'autant de journées qu'il a consacrées à le constituer, puisque avec un temps égal on pourra faire comme lui. De même s'il afferme, il ne trouvera jamais que la rémunération de son travail sous une autre forme.

« Ainsi, à l'origine du moins, le propriétaire, soit qu'il vende les produits de sa terre ou sa terre elle-même, soit qu'il l'affermé, ne fait autre chose que rendre et recevoir des services sur le pied de l'égalité. »

Aucune injustice dans cette situation, et pour résumer citons encore le texte même de Bastiat :

« Tant qu'il y aura des terres incultes dans le pays, l'équilibre se maintiendra entre les services réciproques et tout avantage exceptionnel sera refusé aux propriétaires. »³⁶

Supposons maintenant le sol entier soumis à l'appropriation individuelle et à la culture. La population, toujours croissante, portera son activité dans toutes les carrières, mais une lui sera fermée parce que toutes les places seront prises. Alors évidemment le propriétaire fera la loi des échanges, car on ne pourra plus lui dire : « il y a du sol ailleurs ».

Ceci est sans doute vrai, mais quel système socialiste apportera un remède sérieux à cela ? Aucun, car un seul remède existe et Bastiat l'apporte, car dit-il, il n'est que dans la liberté, dans l'extension toujours plus grande de l'échange, dans le droit du travail.

« Le droit du travail, c'est la liberté, c'est la propriété. L'artisan est propriétaire, de son œuvre, de ses services ou du prix qu'il en a retiré aussi bien que le propriétaire du sol. Tant que, en vertu de ce droit, il peut les échanger sur toute la surface du globe contre des produits agri-

³⁶ F. Bastiat, *Œuvres*, t. IV, Sophismes économiques, Propriété et spoliation

coles, il maintient forcément le propriétaire foncier dans cette position d'égalité que j'ai précédemment décrite, où les services s'échangent contre les services, sans que la possession du sol confère par elle-même, pas plus que possession d'une machine à vapeur ou du plus simple outil, un avantage indépendant du travail. »³⁷

Ainsi, l'injustice de la propriété, qui résulte surtout de ce que la possession du sol et des instruments de travail assurent aux détenteurs un privilège odieux, est inexistante dans un régime de liberté.

La liberté est dans un étroit rapport avec la propriété, et l'échange libre des services, largement compris, libère l'appropriation individuelle de la tare, dont ont voulu la marquer les socialistes.

« En fait de droit, celui qu'il faut réclamer parce qu'il est incontestable, rigoureux, sacré, c'est le droit du travail, c'est la liberté, c'est la propriété, non celle du sol seulement, mais celle des bras, des intelligences, des facultés, de la personnalité ; propriété qui est violée si une classe peut interdire aux autres l'échange des services au dehors comme au dedans. Tant que cette liberté existe, la propriété foncière n'est pas un privilège, elle n'est, comme toutes les autres, que la propriété d'un travail. Le correctif de la situation privilégiée du propriétaire est dans la liberté et les non-propriétaires ne trouveraient aucun soulagement dans la proclamation du droit au travail, qui n'accroîtrait ni les subsistances, ni les travaux à distribuer aux masses, car l'impôt diminuerait les capitaux, fermant ainsi

³⁷ F. Bastiat. *Œuvres*, t. iv, Propriété et spoliation, 3^{ème} lettre

des sources de travail pour en ouvrir un nombre à peu près égal. »³⁸

Cette propriété n'est pas d'autre part toujours une usurpation violente, Bastiat en fait le fruit même du travail, et il conteste que pour la masse, l'usufruit sur la terre lui ait été enlevé et qu'il faille en réparation proclamer le droit au travail.

« La propriété n'est pas entachée d'illégitimité et tout ce qui l'ébranle dans les faits et dans les convictions est une calamité, autant pour ceux qui ne possèdent pas le sol que pour ceux qui le possèdent. »

Cette vérité a son sens, il n'a cessé de la dire, et pour conclure ce chapitre, nous n'avons guère qu'à transcrire un passage des *Harmonies* au titre de la Propriété :

« On dit, on vocifère que le bien par vous amassé pour assurer un peu de repos à votre vieillesse, du pain, de l'instruction et une carrière à vos enfants, vous l'avez acquis aux dépens de vos frères ; on dit que vous vous êtes placés entre les dons de Dieu et les pauvres, que comme des collecteurs avides, vous avez prélevé sous les noms de propriété, intérêt, rente, loyer, une taxe sur ces dons, que vous avez intercepté pour les vendre, les bienfaits que le Père commun avait prodigués à tous ses enfants ; on vous appelle à restituer et ce qui augmente votre effroi, c'est que dans la défense de vos avocats se trouve cet aveu implicite. L'usurpation est flagrante, mais elle est nécessaire. »

³⁸ Propriété et spoliation

« Et moi, je dis : Non, vous n'avez pas intercepté les dons de Dieu, vous les avez gratuitement recueillis des mains de la nature ; c'est vrai, mais vous les avez gratuitement transmis à vos frères sans en rien réserver. Ils ont agi de même avec vous et les seules choses qui aient été réciproquement compensées, ce sont les efforts physiques ou intellectuels, les sueurs répandues, les dangers bravés, l'habileté déployée les privations acceptées, les peines prises, les services reçus et rendus. »³⁹

Voilà bien une formation de la propriété que ne présentent pas volontiers les socialistes, et il nous semble que nous atteignons notre but, car voilà une attitude bien caractérisée de Bastiat. Il continue :

« Sans vos efforts, tous ces effets utiles que vous avez sollicités de la nature pour les répandre, sans rémunération parmi les hommes, seraient restés dans une éternelle inertie. Je dis sans rémunération, parce que celle que vous avez reçue n'est qu'une restitution de vos efforts. »

Il dit ensuite aux hommes de labeur que les progrès sous le mobile propriétaire tendent à leur affranchissement, car « aucun homme ne peut travailler honnêtement pour lui-même sans travailler en même temps pour autrui ». En progressant, en grossissant les dons gratuits ou leur rendement, il se forme un fonds commun, une communauté réelle dans le régime propriétaire, que les progrès du fonds acquis et la rémunération du travail accroissent constamment. C'est l'ordre de Dieu et on ne peut dire si la propriété, la richesse acquise, créée, opposée à cette communauté, est irrégulière-

³⁹ F. Bastiat. *Œuvres*, t. VI. *Harmonies économiques*

rement répartie, on ne peut dire qu'elle le soit injustement « puisqu'elle est pour chacun proportionnelle aux services d'où elle procède et dont elle n'est que l'évaluation. »

Parce qu'on a vu le propriétaire vivre sans travailler, on a conclu que la rémunération qu'il reçoit lui était attribuée pour autre chose que pour son travail, et parce que parfois la conquête est à la base de l'appropriation, on a conclu à l'illégitimité de la propriété.

C'est bien le raisonnement des adversaires, dit Bastiat. Il peut se synthétiser :

« Les agents naturels créent de la valeur...

Conclusion. « La propriété en tant qu'elle accapare et fait payer cette valeur étrangère à tout service humain est un privilège.

Alors, il faut l'abolir, disent les communistes, il faut la maintenir parce que ce privilège est nécessaire, disent certains auteurs libéraux ; il faut le maintenir parce que nécessaire, mais en demandant au propriétaire une compensation en faveur des prolétaires, le droit au travail, disent enfin certains socialistes.

À ce raisonnement le même malgré les conclusions un peu contraires, Bastiat répond par une savante et assez compliquée réfutation. Nous en avons vu les lignes directrices et nous savons qu'elle est toute édifiée sur la théorie de la valeur. Il démontre que les agents naturels, même appropriés « ne produisent pas de la valeur, mais de l'utilité qui, passant par les mains du propriétaire sans y rien laisser, arrive gratuitement au consommateur. »

Ainsi le prix des choses, rémunération du travail présent, de la plus-value du sol causée par le travail antérieur, ne comporte pas la rétribution supplémentaire du capital primitif incrée. Don gratuit de Dieu, et il n'est pas abusif et injuste pour la moindre part.

La terre, pour produire de la valeur, doit être préparée, amendée, travaillée, et cette valeur représente les services humains effectifs. La rente du sol n'est donc pas une monstruosité. Elle est d'autant moins illégitime que, nous le répétons, la propriété ne s'acquiert pas forcément par la violence. Elle a à sa base le travail et la prévoyance, et elle a besoin de la sécurité, vendue par l'État qui rend le service essentiel, mais qui ne doit pas, en restreignant la liberté des échanges, faire aux propriétaires une situation privilégiée, pas plus qu'il ne peut supprimer un régime légitime autant qu'utile.

Un argument peut rester, dit Bastiat : celui du renchérissement formidable de la terre. Ce n'est pourtant ni une injustice, ni une exception en faveur de la propriété foncière, car l'accroissement du prix n'est qu'un excédent de rémunération pour le travail présent ou le travail antérieur, et il n'y a aucun genre de travail qui ne subisse le même phénomène.

Même, ajoute-t-il, il n'y a pas un champ en France qui vaille ce qu'il a coûté, « qui puisse s'échanger contre autant de travail qu'il en a exigé pour être mis à l'état de productivité où il se trouve. » Le travail successif de chaque génération ne s'ajoute pas, et ce n'est guère que celui du dernier occupant qui, dans la vente, est rémunéré.

Cette observation, dit-il, ne laisse pas subsister le moindre indice d'injustice à la charge de la propriété foncière. Qu'il s'agisse d'une vente d'un champ, l'acheteur ne

paie au propriétaire que du travail ; la rémunération est légitime. Qu'il s'agisse d'un louage, le propriétaire, comme le dit M. de Nouvion résumant Bastiat, « rend un service au locataire, en lui laissant produire une valeur dont il profitera, par la mise entre ses mains d'un instrument à l'aide duquel il pourra, par son travail, obtenir des résultats qu'il n'aurait pas atteints sans ce service. Il est alors juste qu'il en tienne compte à celui qui le lui a rendu. »

Nous avons alors toute la série des arguments d'utilité individuelle et d'utilité sociale. Nous ne voulons pas développer ici les motifs si connus de l'intérêt personnel, attaché à la chose appropriée, ni de l'intérêt élargi qu'est l'intérêt familial, ressort puissant de travail et d'efforts, qui trouve dans la transmission aux êtres chers des services amassés le premier des stimulants et le plus énergique peut-être.

Nous n'appuierons pas sur la force de la sécurité pour le développement de la prévoyance nécessaire, qui forme les capitaux sans lesquels le progrès n'est pas possible. Bastiat a dit tout cela, il a dit que l'homme et la société doivent souhaiter que le régime propriétaire soit le moins attaqué qu'il est possible.

Les mobiles du fermier, par exemple, et du propriétaire en ce qui concerne la propriété foncière, sont ceux que l'intérêt personnel leur donne, et le locataire a en vue l'avantage qu'il retirera du sol, tandis que le loueur envisage celui qu'il retirera de la rémunération convenue. Voilà, par la propriété, le même mobile satisfait chez deux individus différents, et la société a intérêt à ce que ces mobiles soient satisfaits chez tous les deux.

Il faut, pour qu'elle progresse, que la masse des valeurs créées soit importante, et la propriété avec ses attributs, le

fermage, le louage, contribue à cet accroissement. Supposons, en effet, que par voie légale ou autre, le contrat de louage, conséquence du droit de propriété, soit interdit ou permis sans rémunération. Que va-t-il se passer ? Le propriétaire devra exploiter lui-même son bien, mais il se peut que la propriété soit trop grande pour sa consommation, et dans l'hypothèse qui nous occupe, obéissant aux lois de l'intérêt personnel, il laissera en friche la portion du sol non nécessaire à assurer sa consommation. N'en résultera-t-il pas une perte de valeurs pour la masse ?

Oui, tandis que l'État, au contraire, garantit la sécurité de la propriété, la loi des intérêts agit, et on constate à nouveau que les intérêts particuliers « concordent entre eux et sont harmoniques avec l'intérêt général ». Et c'est ainsi que Bastiat croit que, après lecture de ses arguments, « économistes, socialistes, communistes, tous devront enfin s'accorder pour laisser, à cet égard, le monde tel qu'il est. »

Le capital. — Le prêt. — Le délai, service spécial. — Bastiat et la gratuité du crédit. — L'utilité du prêt et la légitimité de l'intérêt. — Le capital et le prolétariat.

C'est en fait le capital, sous toutes ses formes, que Bastiat défend, et c'est, comme le dit M. de Nouvion, le même ordre d'idées qui s'applique à la propriété foncière, pour contester l'odieuse et même l'existence de la rente du sol, qui s'applique au capital pour en légitimer l'intérêt et faire de la rente, même perpétuelle, une institution indispensable. Nous ne voulons pas minutieusement exposer toutes les discussions de Bastiat, voulant noter une altitude générale ; il nous paraît cependant utile d'insister un peu sur le prêt à intérêt et la gratuité du crédit.

Le capital, dit Bastiat, a été opposé au travail comme un irréductible adversaire ; il a été présenté comme le produit d'une exaction sur le travail, comme le résultat d'efforts non rémunérés. Lui veut montrer qu'il est le résultat du travail lui-même et qu'il existe un service important, le prêt, dont la Société doit tenir compte à celui qui le rend, et cela au moment choisi par le prêteur. Les services s'échangent contre les services, et l'intérêt du capital est le paiement de ce service : rémunération future du service présent qu'est le prêt. Si l'on ne fournit pas, dit Bastiat, un mobile d'intérêt personnel au prêteur, les stipulations de prêt n'existeront pas, au grand dam de la société tout entière.

D'ailleurs, ces stipulations sont tout ce qu'il y a de plus légitimes ; en un mot légitimité et utilité sont à nouveau rassemblés pour défendre le capital et la rente sous toutes leurs formes.

Bastiat étudie la formation du capital et il montre que sa création est le résultat d'efforts et de privations en vue d'avantages ultérieurs. Aussi, dit-il, lorsqu'il est constitué, ceux qui ont fait ces efforts et se sont imposés ces privations doivent avoir le droit de le céder, c'est-à-dire en somme de rendre un service en échange bien entendu d'un autre service librement débattu, volontairement « consenti », et c'est dans ce droit que réside vraiment la mutualité des services, dont la signification doit être équité. Faudra-t-il donc régler la base de cet échange, imposer une équivalence de services ? Non, car cette équivalence réclamée ne peut pas être ailleurs que dans la liberté, car l'homme seul, se fiant à ses lumières ou même à celles d'un arbitre mais dont les décisions n'auraient ni sanctions de contrainte, ni force exécutoire, est à même de juger sainement de l'avantage qu'il peut trouver à emprunter un capital, c'est-à-dire à utiliser pour un travail futur un travail passé qu'un autre a accumulé. La théorie de la valeur intervient à nouveau dans les explications de Bastiat : les services s'échangent contre les services, et celui qui cède un capital n'en fait payer que la valeur, la peine épargnée au cessionnaire parce qu'elle a été prise par le cédant.

« Aussi tout service, dit l'auteur de *Capital et Rente*, peut devenir un capital, par l'admirable intervention du prêt, qui se résout en un délai pour la restitution, lequel délai est à lui seul un service spécial, car l'un se prive et l'autre est avantage. »

Au service spécial, il est bon qu'il y ait une rémunération spéciale, qui elle aussi est un service ; c'est le loyer ou fermage, ou rente. Admettre « qu'accorder un délai, c'est rendre service, c'est admettre la légitimité de l'intérêt » et refuser la qualité de service à « celui qui rattache, lie et solidarise tous les lieux et tous les temps », c'est faire une mutualité de services tronquée, incomplète, viciée.

Proudhon est visé et nous allons maintenant étudier la polémique de la *Voix du peuple* pour terminer sur une appréciation large d'utilité et de moralité que Bastiat a portée sur le capital en général, et qui lui a fait dire que la rémunération tant honnie qu'est l'intérêt est celle qui doit être payée, non pas strictement, mais joyeusement. Nous espérons ainsi arriver au terme de notre étude en ayant à peu près complètement noté toutes les attitudes d'opposition de Bastiat vis-à-vis du socialisme. Ayant parlé des lois, de l'intérêt personnel, de la concurrence, de la liberté, de l'État, de la responsabilité, de l'association, de la propriété, de la rente du sol, du capital et du prêt à intérêt, nous pensons n'avoir guère laissé dans l'ombre des points importants, et avoir suffisamment précisé l'allure de contradicteur tenace adoptée par le pamphlétaire des *Sophismes* et le libéral des *Harmonies*.

Dans tout ce que nous avons étudié, qu'il s'agisse de rente du sol, de capital, en ce qui concerne sa formation et en ce qui concerne le droit pour chacun d'en disposer, à sa guise moyennant le service débattu librement, c'est la propriété qui est en jeu et qui est défendue. À mesure que les socialistes se cantonnaient dans des aboutissements particuliers de leur doctrine, Bastiat allait les combattre, spécialisant ainsi successivement tous les côtés divers de la question, toujours la même : le droit de propriété est-il légitime ?

Le 13 décembre 1849, il écrit à M. Coudroy :

« Le socialisme s'est enfermé aujourd'hui dans une formule : la gratuité du crédit. Il dit de lui-même : je suis cela ou je ne suis rien. Donc, c'est sur ce terrain que je l'ai attaqué dans une série de lettres auxquelles répond Proudhon. Je crois qu'elles ont fait un grand bien en désillusionnant beaucoup d'adeptes égarés. »⁴⁰

Voilà donc la polémique déjà signalée au début de ce travail qui appelle à nouveau notre attention. Nous empruntons à M. de Nouvion le plan qui nous guide dans le résumé de cette controverse qui serait par trop longue à donner en détail.

Le 22 octobre 1849, paraît dans la *Voix du peuple* la première lettre de F.-C. Chevé, collaborateur de Proudhon, posant en principe que l'intérêt du capital est un vol. Pierre emprunte 5 francs à Paul pour un an et Paul s'engage en retour à lui donner pour l'année suivante l'usage d'une pièce de 5 francs. Il y a là un troc différé au lieu d'un troc immédiat, la rémunération d'un service présent par un service futur et « la stricte équité, dit Chevé, veut que Pierre à la fin de l'année rembourse Paul, afin que les services se trouvent compensés. Mais si, pendant des années, Paul, prévoyant qu'il n'a aucun besoin de 5 francs, transforme le service de remboursement en un service de rente qui peut devenir perpétuelle, il y a vol, et ce vol sera le capital produit par l'accumulation des intérêts ; capital qui pourra être impor-

⁴⁰ F. Bastiat, *Œuvres*, t. I, Correspondance

tant, tandis que rien n'empêchera cependant que Pierre doive toujours 5 francs à Paul. »

À cela, écrit M. de Nouvion, Bastiat répondait que « l'usage d'une valeur a lui-même une valeur et que l'intérêt du capital, entrant comme élément dans le prix de tous les objets de consommation, servait à rétribuer la multitude des ouvriers qui ont produit, transformé ou manufacturé non seulement l'objet consommé, mais les machines qui ont concouru à des titres divers à sa fabrication. »⁴¹

Cette démonstration de Bastiat dut ébranler Chevê, lequel n'était peut-être pas très sûr de la logique de son raisonnement, car il convint que le prêteur devait recevoir quelque chose.

« Ce quelque chose, c'est l'intérêt », répondit Bastiat, ceci fut en quelque sorte la première phase de la polémique.

Proudhon intervint alors et désavoua son collaborateur, proclamant que « tout ce qui dans le remboursement du prêt est donné en sus du prêt est usure, spoliation ». Ceci affirmé, il stigmatisa l'immoralité de l'intérêt.

Il reconnut cependant que le prêt est un service, mais que celui qui prête ne le fait que pour tirer de son capital un bénéfice qui lui permet de vivre sans travailler, ce qui, en économie politique, comme en morale, est impossible. La privation de capital qu'il consent est « comme la privation du maître qui a perdu son esclave, comme la privation du prince chassé par ses sujets, comme la privation du voleur qui, voulant escalader une maison, trouve les chiens aux aguets et les habitants aux fenêtres. »

⁴¹ G. de Nouvion, *F. Bastiat*, chapitre contre le socialisme

M. de Nouvion, retrace synthétiquement cette seconde phase de la discussion qui passionna les ouvriers sans trop les convaincre, étant donné la confusion qui y apporta Proudhon, peu soucieux de ses lecteurs eux-mêmes peu instruits. Nous nous permettons de citer le passage de son livre si intéressant.

« Pour résumer, Proudhon mettait en regard d'un côté la justice commutative de l'intérêt, de l'autre l'impossibilité organique, l'immoralité de ce même intérêt et ayant ainsi établi sa théorie, il posait sept questions auxquelles il sommait Bastiat de répondre s'il voulait sérieusement réfuter les idées socialistes sur le prêt à intérêt. »

« Alors commence entre les deux antagonistes une lutte épique. Avec une imperturbable tranquillité, Bastiat cible Proudhon de coups d'épingles sans jamais s'écarter de la question fondamentale : l'intérêt du capital est-il légitime ? Il démolit les unes par les autres les propositions de Proudhon, tandis que lui renouvelle sous toutes ses formes la démonstration de la légitimité de l'intérêt, et toujours il montre que, sans l'intérêt, il n'y aura plus de prêt au grand préjudice de l'industrie, du commerce, du travail. »⁴²

Proudhon alors, explique M. de Nouvion, pose la question de la banque du peuple fondée sur la mutualité du crédit et sa gratuité.

Chimère, réplique Bastiat :

« Je ne crois pas à la gratuité du crédit. D'ailleurs à quoi bon nous disputer si nous sommes d'accord sur ce fait

⁴² G. de Nouvion, *F. Bastiat, sa vie, ses œuvres, ses doctrines*

que les transactions de crédit doivent être libres ? Réalisons la liberté et laissons-la agir. S'il est dans la nature du crédit d'être gratuit, la liberté développera cette nature, et soyez bien convaincu que je serai, si je vis encore, le premier à m'en réjouir. J'emprunterai gratis, et pour le reste de mes jours, une belle maison sur le boulevard avec un mobilier assorti et un million au bout. Mon exemple sera sans doute contagieux et il y aura force emprunteurs dans le monde. Pourvu que les prêteurs ne fassent pas défaut, nous mènerons tous joyeuse vie. »⁴³

Dans la onzième lettre, Proudhon appelant à son aide la comptabilité, les notions successives du capital, pour arriver à la sienne propre « de valeur servant ou étant susceptible de servir à la production », tente de démontrer que « le crédit dans le système de l'intérêt a pour résultat inévitable la spoliation du travailleur et pour correctif non moins inévitable la banqueroute de l'entrepreneur, la ruine du capitaliste propriétaire. L'intérêt est comme une épée à deux tranchants, de quelque côté qu'il frappe, il tue. Au contraire, dans le régime mutuelliste, la fortune de l'ouvrier augmente en raison directe de son travail, tandis que celle du propriétaire capitaliste diminue en raison de sa consommation improductive. »

La conclusion de ceci est que Bastiat, d'après Proudhon n'entend rien à l'économie politique. Cet argument ne démonte pas trop l'auteur des *Harmonies* qui félicite son adversaire d'avoir un peu clarifié le système confus de la gratuité du crédit. Il écrit :

⁴³ F. Bastiat. *Œuvres*, t. V. Sophismes économiques. Gratuité du crédit

« En la soumettant à la simple épreuve de la comptabilité vous la faites descendre de ces vagues régions, vous l'exposez nue à tous les regards, chacun pourra la reconnaître, c'est la monnaie de papier.

Votre invention, n'eût-elle pas tous les dangers que j'ai signalés, n'atteint pas votre but... Vous n'aspirez pas à rendre le crédit gratuit, mais à le tuer. Vous voulez tout réduire à des achats et à des ventes, à des virements de parties. Vous croyez que, grâce à votre papier monnaie, il n'y aura plus occasion de prêter, ni d'emprunter, que tout crédit sera inutile, nul, aboli, éteint faute d'occasion. Mais peut-on dire d'une chose qui n'existe pas ou qui a cessé d'exister, qu'elle est gratuite ? »⁴⁴

Et Bastiat ajoutait : La gratuité du crédit n'existe pas parce que l'intérêt est compris dans le prix de revient des produits, il est confondu par conséquent dans le prix de vente, donc « votre banque, en réduisant toutes les transactions à des achats et des ventes, ne résout donc pas, ne touche même pas le problème de la suppression de l'intérêt. » Votre résultat, ce n'est donc pas : « Gratuité du crédit, mais anéantissement du crédit. »

La discussion s'arrêta là sur cette affirmation, à laquelle Proudhon d'ailleurs arriva lui aussi dans une dernière lettre, et la conclusion de Bastiat fut invariablement « l'intérêt est légitime » et « de même essence que toute autre rémunération : profit ou salaire. »

Ces considérations un peu hâtives sur une matière elle-même assez confuse nous persuadent davantage combien Bastiat était persuadé de l'utilité immense de toutes les

⁴⁴ F. Bastiat. *Œuvres*, t. V, Gratuité du crédit

forces productives amassées, fruits de la prévoyance et des privations. Précisons un peu cette conception d'utilité et nous aurons ainsi terminé avec cette longue réfutation de thèses socialistes, poursuivie toute une existence, au cours de nombreux ouvrages et tour à tour devant tous les auditoires.

Vraiment, dit Bastiat, « il est heureux pour l'humanité que l'intérêt soit légitime ». Le capital est un instrument de travail qui sollicite les agents naturels, il fait concourir les forces gratuites de la nature, mais ne l'oublions pas, ainsi que font les socialistes, dans sa rémunération ne rentre pas la rémunération de ces forces naturelles qui sont et restent gratuites. Donc pas d'iniquité et une utilité incontestable.

« De tous les éléments qui composent la valeur totale d'un produit quelconque, celui que nous devons payer le plus joyeusement, c'est cet élément même qu'on appelle intérêt des avances et du capital.

Et pourquoi ? Parce que cet élément ne nous fait payer un qu'en nous épargnant deux, parce que par sa présence même, il constate que des forces naturelles ont concouru au résultat final sans faire payer leur concours, parce qu'il en résulte que la même utilité générale est mise à notre disposition, avec cette circonstance qu'une certaine proportion d'utilité gratuite a été substituée, heureusement pour nous, à de l'utilité onéreuse, et, pour tout dire en un mot, parce que le produit a baissé de prix. »⁴⁵

C'est là l'utilité du capital. Il est instrument de travail, il ajoute au produit par la sollicitation des forces naturelles

⁴⁵ F. Bastiat. *Œuvres*, t. V, Capital et Rente

une utilité que sans eux il faudrait payer et qu'ils donnent gratuitement, diminuant ainsi le prix du produit.

Donc l'intérêt de tous est de favoriser la rapide formation des capitaux, qui s'accroissent « sous la triple influence de l'activité, de la frugalité et de la sécurité. »

Cette dernière seule pouvant être poursuivie législativement, « c'est un suicide de la part de classe ouvrière que de troubler la paix publique, car tout capital qui se forme laisse nécessairement disponibles du travail et de la rémunération pour ce travail », et cela, harmonieusement, car il ne grossit le nombre de bras en disponibilité qu'en mettant aussi en disponibilité une quantité de rémunération correspondante. En effet, le prix baisse et laisse entre les mains de l'acheteur une partie du prix ancien, justement dans la proportion où le travail humain a été remplacé par des forces naturelles, et comme d'autre part, ce travail n'est pas inerte et se prend à d'autres obstacles, il y a là un jeu harmonieux entre l'indisponibilité des bras et la rémunération qui doit y correspondre.

Bastiat ajoute : tout accroissement de capital est suivi d'un accroissement nécessaire de bien-être général et « à mesure que les capitaux s'accroissent, la part absolue des capitalistes dans les produits totaux augmente et leur part relative diminue, tandis que les travailleurs voient augmenter leur part dans les deux sens. »

Que signifie ceci et quel avantage nouveau pour les ouvriers voit-il dans l'augmentation des capitaux ? Notons brièvement son raisonnement. D'abord, la part relative du capital va diminuant sans cesse dans le partage. En effet, plus les capitaux sont grands, plus l'intérêt baisse. Tout le monde reconnaît cette vérité et dans le prix des choses, il

est certain que les capitalistes reçoivent une part progressivement décroissante, tandis que par cela même augmente celle des travailleurs.

La part absolue s'accroît sans cesse. Forcément, puisque l'intérêt baisse et que d'autre part, un homme, une nation, l'humanité, ont plus de rentes avec 200 000 francs à 4% qu'avec 100 000 à 5%. L'intérêt personnel est en jeu.

Cela s'arrêtera évidemment et Proudhon a tort en disant que l'intérêt tend vers zéro, car le jour où les capitaux seraient trop abondants et l'intérêt trop dérisoire, les possesseurs s'empresseraient de dilapider le fonds pour faire disparaître le revenu.

Quoi qu'il en soit, si le capital de l'humanité est représenté par 100 et l'intérêt par 5, cet intérêt ne sera plus que de 4 alors que le capital sera monté à 200. Il y a là une loi d'harmonie qui assure au travail une part proportionnelle dans le partage supérieure à celle du capital.

C'est ainsi que les prolétaires doivent se persuader que la lutte du capital et du travail n'existe pas, qu'ils ont des intérêts communs, identiques à ceux des capitalistes, car « le capital, dans ses rapports avec nos besoins qu'il ennoblit, avec nos efforts qu'il soulage, avec nos satisfactions qu'il épure, avec la nature qu'il dompte, avec la moralité qu'il change en habitude, avec la sociabilité qu'il développe, avec l'égalité qu'il provoque, avec la liberté dont il vit, avec l'équité qu'il réalise, par les procédés les plus ingénieux, partout et toujours à condition qu'il se forme et agisse dans un ordre social qui ne soit pas détourné de ses voies naturelles, est tel que l'on reconnaît en lui le cachet de toutes les grandes lois providentielles : l'harmonie ».

CONCLUSION

Ainsi donc, légitimité, utilité, moralité sont d'accord, selon Bastiat, pour défendre un régime de propriété qui n'a pas forcément à sa base l'usurpation et la violence, mais le travail et l'économie.

Ce régime, établi dans la sécurité légale, se développant sous une politique de liberté politique et économique, est le seul qui soit en mesure d'assurer le progrès de l'humanité en assurant le progrès de chacun. Il a en outre l'avantage d'être un fait et de ne pas entraver le jeu des lois providentielles qui gouvernent la vie des sociétés. Il peut se résumer dans quelques affirmations qui sont elles-mêmes le résumé de toute l'œuvre de Bastiat.

Il y a des lois naturelles, il y a au cœur de l'homme un mobile premier, l'intérêt personnel, et ce mobile générateur de l'appropriation individuelle légitime, utile et morale, ce régulateur de la lutte économique, ne doit pas être contrarié par une intervention, parce que son libre jeu assure le maximum de progrès social.

L'individualisme économique n'eut pas de champion plus résolu que Bastiat. Sa devise est : Liberté, Propriété ! Toute la vie de l'écrivain que nous avons étudié dans ses œuvres s'est passée à lutter contre d'autres écrivains dont la devise fut : Pas de liberté, pas de propriété !

Devons-nous prendre parti et mettre ainsi une conclusion personnelle à cette étude, une conclusion qui soit un

choix entre les doctrines si différentes que successivement nous avons examinées ? Cela nous paraît bien téméraire, car nous ne sommes pas suffisamment qualifié pour prononcer entre des esprits qui, engagés dans des voies différentes, n'en sont pas moins de grands esprits.

Disons que, quoique nous ayons été nous aussi captivés parfois, comme cette jeunesse qui fut chère à Bastiat, par les raisonnements « qui parlent aux passions et aux meilleurs instincts des hommes », nos préférences personnelles vont à la doctrine de la liberté.

Cela tient sans doute un peu à nos propres réflexions, beaucoup à l'enseignement et à l'influence de maîtres à qui nous sommes heureux d'exprimer ici une respectueuse reconnaissance.

Actuellement, il nous semble bien qu'attendre de soi-même son propre développement est un critérium d'action suffisamment élevé. Si, d'autre part, nous regardons autour de nous, il nous semble que le mieux-être n'est peut-être pas sorti autant que le proclamaient les socialistes, de l'application de quelques-unes de leurs théories. L'État-Providence, s'il n'a pas fait faillite, ne semble pas avoir fait de brillantes affaires, et l'instinct de propriété ne nous paraît pas avoir été affaibli dans le cœur des hommes.

Enfin, notre sentiment est que cette conception même de l'autorité omnipotente et omnisciente a l'immense inconvénient de chloroformer une humanité qui pourtant ne peut guère progresser que par une activité incessante et continue.

Nous nous garderons bien pourtant de conclure trop hâtivement et de sourire devant tous les rêves que continuent à caresser certains esprits avides d'idéal et de progrès, car,

ainsi que le dit M. Gustave Lauson, critiquant un livre féministe :

« Par des rectifications et des épurations successives, les idées se dépouillent de ce qui leur donne un caractère extravagant. Par les rapports nouveaux qui résultent de l'évolution sociale, des possibilités pratiques, même des menaces prochaines apparaissent du côté où il y a des années, on n'apercevait qu'absurdités et utopies. Il en sera peut-être de même de telle doctrine, de telle revendication qui nous fait hausser les épaules aujourd'hui. L'histoire a de ces surprises et c'est une dangereuse étourderie chez un politique que d'avoir le dédain trop facile ; on se prépare ainsi, comme disait Sainte-Beuve au Sénat Impérial, de grands « pieds de nez » de l'avenir. »⁴⁶

⁴⁶ *Le Matin*, 26 août 1913

TABLE

Préface

p.5

Introduction

p.11

Partie 1 :

Le socialisme dans la première partie
du XIXème siècle

p.21

Partie 2 :

Frédéric Bastiat

p.69

Conclusion

p.141

